



**AGENC**  
1985

**Histoire naturelle et humaine  
des îles Sanguinaires  
(Ajaccio - Corse du Sud)**

**A.G.E.N.C.**

**HISTOIRE NATURELLE  
ET HUMAINE  
DES ILES SANGUINAIRES**

Association pour la Gestion des Espaces Naturels de Corse  
5, rue Général Campi - 20000 AJACCIO - Tél : 95-51-02-93

DECEMBRE 1985

Cette étude a été confiée à l'ASSOCIATION POUR LA GESTION DES ESPACES NATURELS DE LA CORSE (A.G.E.N.C.) par le CONSEIL GENERAL DE LA CORSE DU SUD

Elle a été réalisée par :

I. GUYOT, naturaliste

Avec la participation de :

D. ORSONI, Historien, Docteur d'Etat

A. GAUTHIER, Professeur agrégé de Sciences Naturelles au Lycée Fesch, Docteur en Géologie

M. MURACCIOLE, Responsable de l'A.G.E.N.C.

Les illustrations graphiques sont de A. HAFFOU

Les photographies intérieures sont de A. GAUTHIER, A. HAFFOU, M. MURACCIOLE, J.F. PACCOSI

La photo de couverture est de F. ROMBALDI

Nous tenons à remercier pour leur concours et leurs conseils : M. CONRAD, botaniste, B. ROCHE, hydrobiologiste, Mr GUARDIOLA, météorologiste, A. PERETTI, MM J. MUSELLI, C. LORENZO et H. MURACCIOLI, gardiens de phare, Mr LAMOTTE, Conservateur des Archives Départementales d'Ajaccio, R. MINICONI, Conservateur de la Réserve Cerbicale-Lavezzi, Mme SANTELLO du Syndicat d'Initiative d'Ajaccio.

## PLAN DU RAPPORT

UN NOM DE LÉGENDE

LES SANGUINAIRES VUES PAR UN VOYAGEUR

HISTOIRE NATURELLE

DES ÎLES BATTUES PAR LE VENT

L'EAU SUR MEZZU MARE

DES ÎLES ROCHEUSES

Des roches magmatiques  
Des roches sédimentaires

LA VIE DANS LES EAUX LITTORALES

Sur les rochers exposés aux embruns  
Sur les rochers soumis au ressac  
Sur les rochers immergés

LES VERTÉBRÉS DES SANGUINAIRES

Un seul mammifère sauvage  
Une couleuvre et deux lézards  
Peu d'oiseaux terrestres  
Les colonies d'oiseaux marins  
Les oiseaux marins que l'on aperçoit autour des îles

UNE FLORE ORIGINALE

Le maquis : parure naturelle de Mezzu Mare  
Un cortège de plantes méditerranéennes  
Des traces de cultures ?  
Une ceinture de végétation résistante aux embruns  
Les lichens des rochers  
La végétation des îlots  
Les raretés botaniques de Mezzu Mare

## HISTOIRE HUMAINE

LA FAMILLE PONTE PROPRIÉTAIRE DES ILES DURANT 3 SIÈCLES

LA GARNISON MILITAIRE DE LA TOUR GÉNOISE

LA CONSTRUCTION D'UNE CHAPELLE

LES GRECS DE PAOMIA AUX SANGUINAIRES

LA TOUR DE CASTELLUCIO

LES PRÉOCCUPATIONS SANITAIRES AU DÉBUT DU XIXÈME SIÈCLE  
ET L'HISTOIRE DU LAZARET

La fin d'un conflit

Moins de neuf ans de fonctionnement

Les raisons d'une restauration

Le choléra et la restauration partielle du lazaret

La lente agonie du lazaret

L'ÉDIFICATION DU PHARE

LE SÉMAPHORE

AU XXÈME SIÈCLE, DES PROJETS INSENSÉS POUR LES SANGUINAIRES

## ANNEXES

EXTRAIT CADASTRAL

QUELQUES DATES

LES ACTIVITÉS AGRICOLES

SCÈNES DE VIE AUX SANGUINAIRES EN 1932

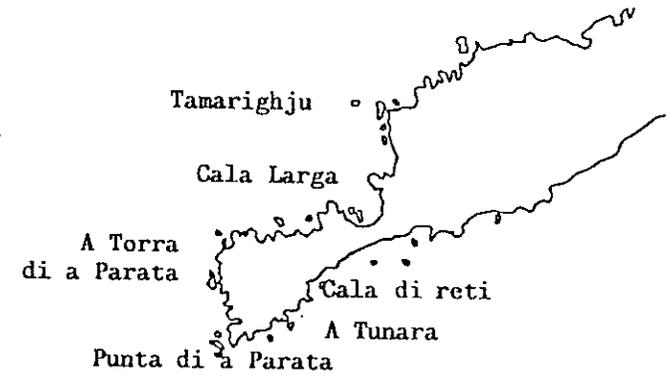


*"Figurez-vous une île rougeâtre et d'aspect farouche ; le phare à une pointe, à l'autre une vieille tour génoise (...). En bas, au bord de l'eau, un lazaret en ruine, envahi de partout par les herbes; puis des ravins, des maquis, des grandes roches, quelques chèvres sauvages, de petits chevaux corses gambadant la crinière au vent; enfin là-haut, tout en haut, dans un tourbillon d'oiseaux de mer, la maison du phare, avec sa plate-forme en maçonnerie blanche, où les gardiens se promènent de long en large (...) Voilà l'île des Sanguinaires..."* **Alphonse DAUDET**

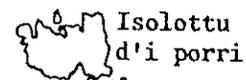
123 ans après le passage de l'écrivain, Mezzu Mare a bien peu changé. Elle a simplement l'air un peu plus farouche car ses habitants et ses troupeaux l'ont aujourd'hui abandonnée.

Mezzu Mare vue de l'ouest.  
Carte postale Editions YVON

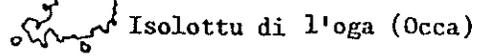
ISOLE SAGONARI  
 CARTE TOPONYMIQUE DES SANGUINAIRES  
 ÉTABLIE PAR ENQUÊTE ORALE  
 AUPRÈS DES PÊCHEURS AJACCIENS



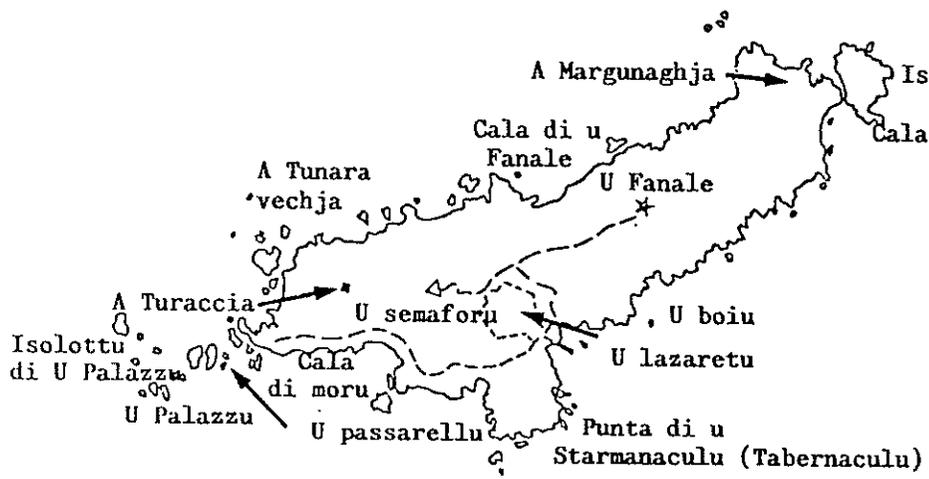
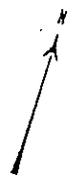
U passetu



U Sbiru (U bliliu)



L'isolotti

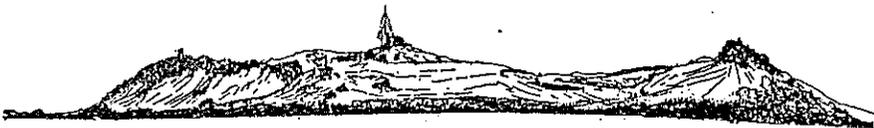


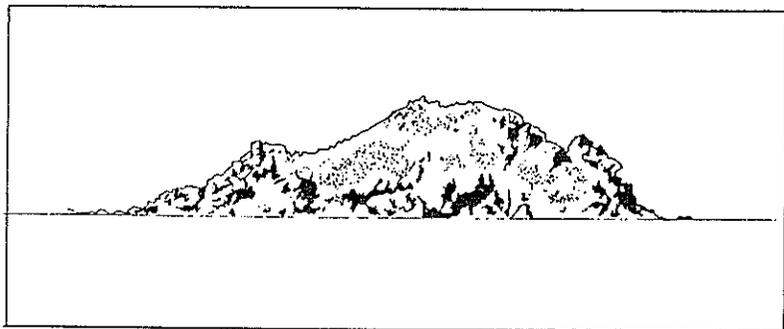
L'isula (Mezzu Mare)

## UN NOM DE LEGENDE

Sur l'origine du nom Sanguinaires, plusieurs hypothèses ont été avancées. Encore faut-il observer que ce mot ne s'applique pas seulement aux îles mais, également, au domaine communal compris entre VIGNOLA et la PARATA. Quelles sont-elles ?

- Le nom aurait été attribué à la suite d'une victoire remportée sur les Sarrasins au VIIIème siècle et dont on ne possède, à ce jour, aucune preuve.
- La présence d'un lazaret, dont on voit encore les ruines, abritant des lépreux surnommés "i sangui neri" (on disait, à une époque lointaine que les lépreux avaient le sang noir), aurait donné, par extension, "Sanguinari" puis "Sanguinaires". Cette hypothèse ne peut être retenue, car l'établissement médical, construit au XIXème siècle, est postérieur à l'apparition du nom "Sanguinari".
- Une autre version attribuerait ce nom à la teinte rougeâtre que prennent les rochers de ces îles aux rayons du soleil ou aux rochers de graniterouge dont elles sont formées.
- Une version moins répandue il est vrai, ferait dériver ce nom d'une herbe rouge sang qui pousse sur le sol de ces îles, la franckénie probablement.
- Certains pensent que le nom de "Sanguinaires" pourrait être une déformation de San Giovanni qui aurait été l'ancien nom de l'archipel.





"L'Isolettu di l'oga". Cet îlot est appelé Isolotto ou île des Cormorans par l'I.G.N. Sur le Plan Terrier (1791-1795) il porte le nom d'"Isoletto delle Porre" comme le véritable îlot de Porri.

La toponymie n'est jamais un problème simple...

- D'autres qu'il serait dû aux nombreux naufrages qui ont lieu depuis toujours dans ses parages.
- Enfin "Sanguinaires" serait d'après LANZI (\*), une corruption de "Sagonari" car ces îlots se trouvent non loin du golfe de Sagone. Voici d'ailleurs ce qu'a écrit cet auteur :

"Le géographe Abr. Ortell qui publia le premier atlas en 1570 (Theatrum orbis terrarum) les dénomme Sangianare isole et place Porto Sagena assez près de ces îlots.

Une carte du célèbre hollandais Gérard Mercator, publiée en latin en 1595 les désigne par les mots : "Sagonare insulae". Une autre carte de 1635 de Blaeuw imprimée à Amsterdam, leur donne, au contraire, le nom de "Saguinare isolae".

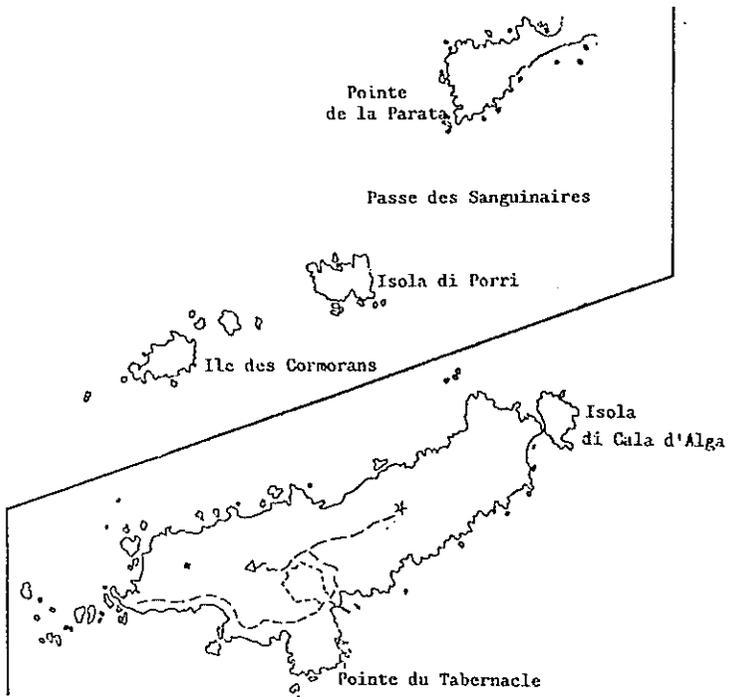
Voilà deux cartes qui, à 40 ans d'intervalle, donnent deux orthographes différentes pour le même nom. Elles ont été cependant dressées par les plus compétents géographes, gravées par les plus habiles artistes et publiées dans la même ville. C'est du reste, la première altération de ce nom. Que faut-il en conclure ?

On peut admettre, si on supprime la lettre i dans Saguinare, une parenté de sens avec le mot orthographié Sagonare ; car la lettre u se prononce en italien ou, ce qui donnerait Sagou-nare qui se rapproche beaucoup de Sagonare. Cette altération du nom, provenant de l'i intercalé et de l'o changé en u n'a pas grande importance à notre avis. En effet, cinq ans après, une carte de 1640 les dénomme encore Sagonare insulae. Il résulte de ces documents tirés de sources sûres et connues que le nom de ces îles était, à l'origine, Sagonare, nom plus approprié à la situation des lieux."

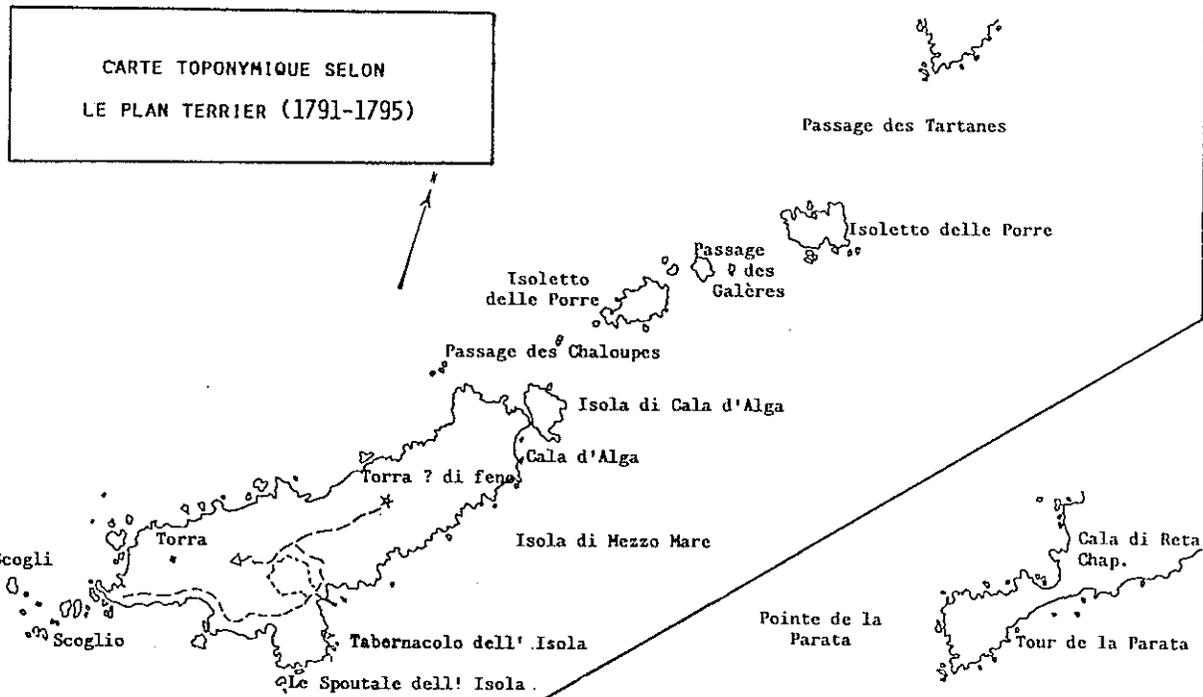
Que faut-il en penser ? En tout cas, il est sûr que de nombreux ajacciens appellent ces îles "Isole Sagonari".

Si leur vrai nom est celui de "Sagonaises" dans ce cas l'éthymologie ne semble faire aucun mystère. Par contre, si c'est bien "Sanguinaires" les versions ne manquent pas sur l'origine de ce toponyme même si plusieurs d'entre elles ne sont guère solides.

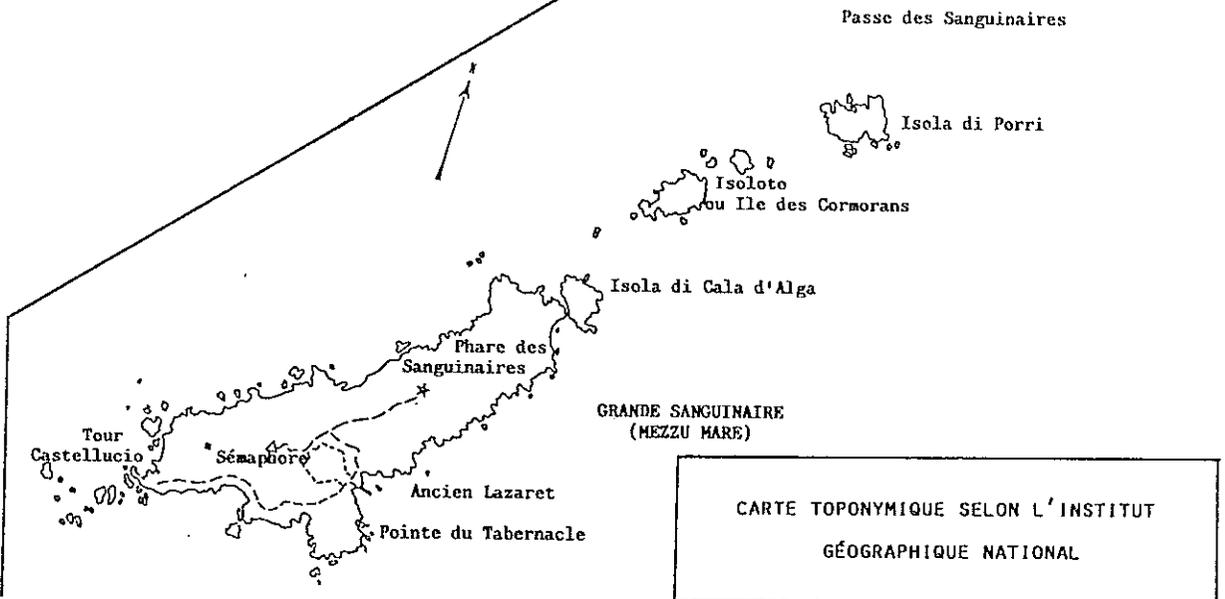
(\*) L. LANZI (1899) - Les Iles Sagonaises (Sanguinaires) à l'entrée du golfe d'Ajaccio. Communication faite à la Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes Maritimes. Imprimerie PERETTI, AJACCIO et NICE.



CARTE TOPONYMIQUE SELON LE CADASTRE DE 1847



CARTE TOPONYMIQUE SELON LE PLAN TERRIER (1791-1795)



CARTE TOPONYMIQUE SELON L'INSTITUT GÉOGRAPHIQUE NATIONAL

## LES SANGUINAIRES VUES PAR UN VOYAGEUR

L'archipel des Sanguinaires prolonge comme une guirlande d'îles la presqu'île de la Parata qui ferme le nord du golfe d'Ajaccio. C'est, en fait, la partie émergée d'une ride qui poursuit en mer le relief terrestre. Si le niveau de la mer s'abaissait de 10 mètres, ces îles seraient rattachées à la terre ferme comme elles l'étaient il y a quelques milliers d'années.

Il y a l'île principale - la **GRANDE SANGUINAIRE** ou **MEZZU MARE** - et quatre îlots rocheux qui parsèment le détroit qui la sépare de la pointe de la Parata. A quelques mètres de **MEZZU MARE**, se trouve d'abord l'**ISOLA DI CALA D'ALGA**, puis à mi-distance entre la grande île et la Parata c'est l'**ILE DES CORMORANS** ou **ISOLOTO** qui se dresse comme une pyramide. Plus loin, c'est un rocher nu, "**U SBIRU**". La passe des Sanguinaires, sépare enfin l'**ISOLA DI PORRI** de la terre ferme.

Ces îles escarpées, aux rivages défendus par une multitude d'écueils ont inspiré de nombreux voyageurs qui en ont fait de longues et minutieuses descriptions. Le plus célèbre d'entre eux a été Alphonse DAUDET, mais d'autres, moins connus, ont laissé des récits dont les quelques inexactitudes qu'ils contiennent, n'altèrent en rien la valeur. Voici par exemple, la description qu'Albert SURIER en fait dans "LA JEUNE CORSE" du 13 octobre 1912 :

*"Quand on vient de la haute mer, par babord on aperçoit, émergeant des flots livides, encapuchonnées dans la brume du matin, un chapelet d'îles, en forme de cônes, nettement détachées du rivage, embossées à l'entrée du golfe comme une escadre d'énormes navires de guerre qui en surveilleraient l'ouverture.*

*Ce sont les Sanguinaires.*

*Le soleil levant donne la définition de ce mot. Dès que ses premiers rayons échappés de son gros disque rouge encore échancre par les monts ont rasé la surface de l'eau, les îles apparaissent effectivement rougeâtres, passées à une sanguine fauve et ardente.*

*Elles sont au nombre de trois principales, plus quelques îlots rocheux qui montent autour d'elles la garde comme une flottille*



Mezzu Mare vue du sud-ouest. Carte postale, Editions RION.

E. ORSINI (\*) a aussi présenté, à sa manière, les îles Sanguinaires :

*" Aux environs d'Ajaccio, vers le Cap Muro, on voit tout près du rivage des écueils de granit rouge appelés : les Iles Sanguinaires. Si leur nom est tragique, leur aspect est superbe. Ces rochers embrasés, et brillants dans le bleu harmonieux des flots comme de riches rubis enchassés dans une moire d'Azur, créent tout un panorama de beauté. Le voyageur qui a contemplé un tel site ne peut plus l'oublier car il a laissé là sa rêverie émue, son admiration enthousiaste, un peu de lui-même. Passer une heure sur ces bords enchanteurs c'est se baigner dans de la clarté, de la beauté. La nature y semble imprégnée d'une paix rayonnante et nous redit tout bas :*

*La mer est une immensité  
De douceur et de majesté*

*Les jours de tempête sont rares sous ce ciel limpide. Lorsqu'ils surviennent les Sanguinaires apparaissent blanchies d'écume. Alors nous pouvons dire*

*Rochers environnés de vagues menaçantes  
Vous semblez recouverts d'écumes jaillissantes  
Ainsi parfois notre âme a brusquement sa nuit  
Mais l'idéal revient comme la brume fuit*

*Ce rivage des Sanguinaires nous apparaît comme le plus attirant de ceux de la Corse et le plus romantique de ceux de la France."*

Isolottu di u Palazzu, au sud de Mezzu Mare.



(\*) Le Petit Bastiais - 4/1/1928

**HISTOIRE NATURELLE**



A l'extrémité sud-ouest de Mezzu Mare, face aux houles du large, il y a une remarquable plage de galets à plusieurs mètres au dessus du niveau moyen de la mer. La grosseur des galets, en particulier de ceux du haut de la plage, témoigne de la violence des tempêtes.

## DES ILES BATTUES PAR LES VENTS

"Sur le petit balcon qui tourne autour du vitrage, le vent court comme un fou, en hurlant. Le phare craque, la mer ronfle. A la pointe de l'île, sur les brisants, des lames font comme des coups de canons...."

A. DAUDET - Lettres de mon Moulin.

Aucun récit sur les Sanguinaires ne manque d'évoquer le climat rude qui y règne. Il n'y a pourtant rien d'étonnant dans le fait que des îles, situées comme elles le sont, subissent la rage des flots et la violence du vent, mais l'image de la tempête renforce certainement la poésie du site. Ce qui est plus original, et ne peut être passé sous silence, c'est que l'on puisse disposer d'indications météorologiques précises et chiffrées sur une île aussi petite que Mezzu Mare, et cela grâce à la présence du sémaphore. C'est d'ailleurs la seule île de Corse à avoir disposé d'une station météorologique entre 1949 et 1957.

Tout comme à la Parata, ce sont les vents de nord, de nord-ouest et d'ouest, qui dominent largement et sont les plus violents. La rose des vents de la station de Campo dell'Oro, souvent utilisée pour présenter le climat ajaccien, est très différente de celle des Sanguinaires. Ce sont ces vents qui soumettent le versant nord-ouest de Mezzu Mare à un climat difficile qui empêche la végétation arborescente de se développer.

Les températures de l'air semblent être comparables à celles qui sont aujourd'hui relevées au sémaphore de la Parata : température annuelle moyenne de 16,5°C, absence pratiquement totale de gel. Entre 1951 et 1957, la température n'est jamais tombée en dessous de zéro degré.

Par contre, les longues listes de chiffres accumulés en 19 ans ont révélé qu'il pleuvait encore moins aux Sanguinaires qu'à la Parata, déjà peu arrosée. De 1952 à 1956, Mezzu Mare a reçu une moyenne de 372,5 mm d'eau par an, alors qu'entre 1955 et 1984 il est tombé 507,6 mm de précipitations sur la presqu'île. Ce sont les pluies d'automne qui semblent moins abondantes sur les îles que sur la côte. Cela s'explique simplement par l'absence de relief proche qui se fait plus durement sentir là qu'à la Parata.

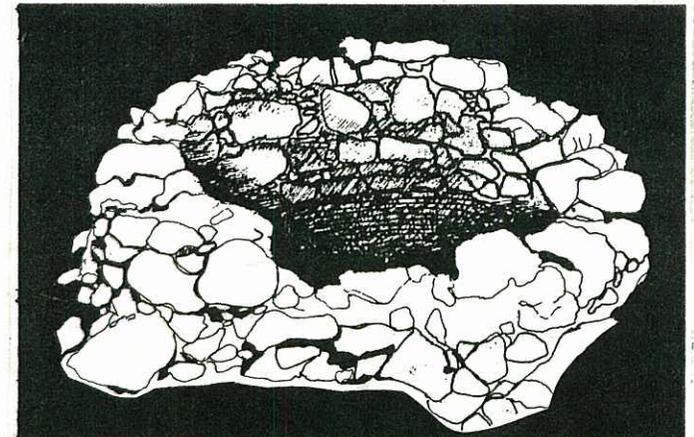
## L'EAU SUR MEZZU MARE

De telles conditions climatiques ne peuvent être sans effet sur l'hydrologie d'une île de superficie aussi faible que celle de Mezzu Mare. Les deux petites mares situées au nord du sémaphore sont les seuls points d'eau naturels. Le puits présent dans l'enceinte du Lazaret est certainement très ancien. En 1803, dans le projet de construction de cet édifice, il était dit que la seule source devant servir aux marins y avait déjà été assurée par la construction d'un puits couvert. Le phare et le sémaphore ont toujours été approvisionnés par les eaux de pluie recueillies dans des citernes. Certains étés, lorsque les gardiens du phare n'avaient plus d'eau dans celles-ci, c'est l'eau du puits qui était utilisée.

Les deux petites mares, généralement asséchées dès le mois de juin, ont été aménagées pour recueillir les eaux de ruissellement. Exposées aux vents violents, elles reçoivent fréquemment des embruns et l'analyse d'un prélèvement, effectué en mai 1985, a permis de constater que cette eau est mi-douce, mi-saumâtre.

- Sa conductivité électrique est forte (4 000 microsiemens), et elle est aussi fortement minéralisée que l'eau de mer.
- Sa teneur en chlorure est de 2,09 g/l, alors que celle de l'eau de mer est de 18 à 20 g/l en Méditerranée.
- Sa dureté est aussi forte que celle de l'eau de mer (260 mg/l).

Le "puits" indiqué près du quai sur de nombreuses cartes est en fait une citerne ou peut-être un vivier selon certaines personnes. Une ouverture, située au ras du sol dans les briques, semble avoir été aménagée pour recueillir les eaux de ruissellement.



Versant nord-ouest de Mezzu Mare qui est le plus soumis aux vents et houles du large. Près du rivage les deux petites mares temporaires.

A gauche le sémaphore et la tour de Castellucio.

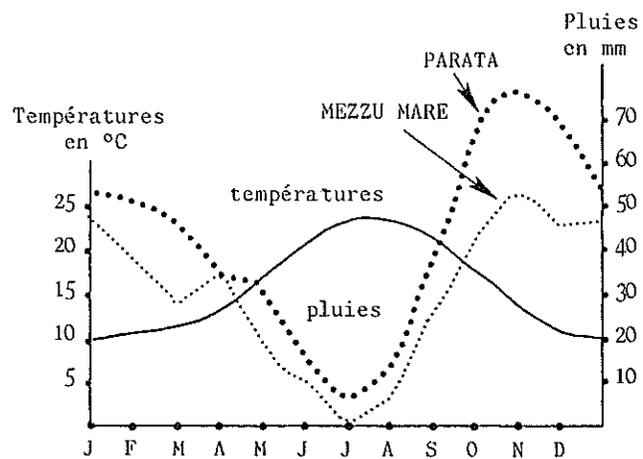
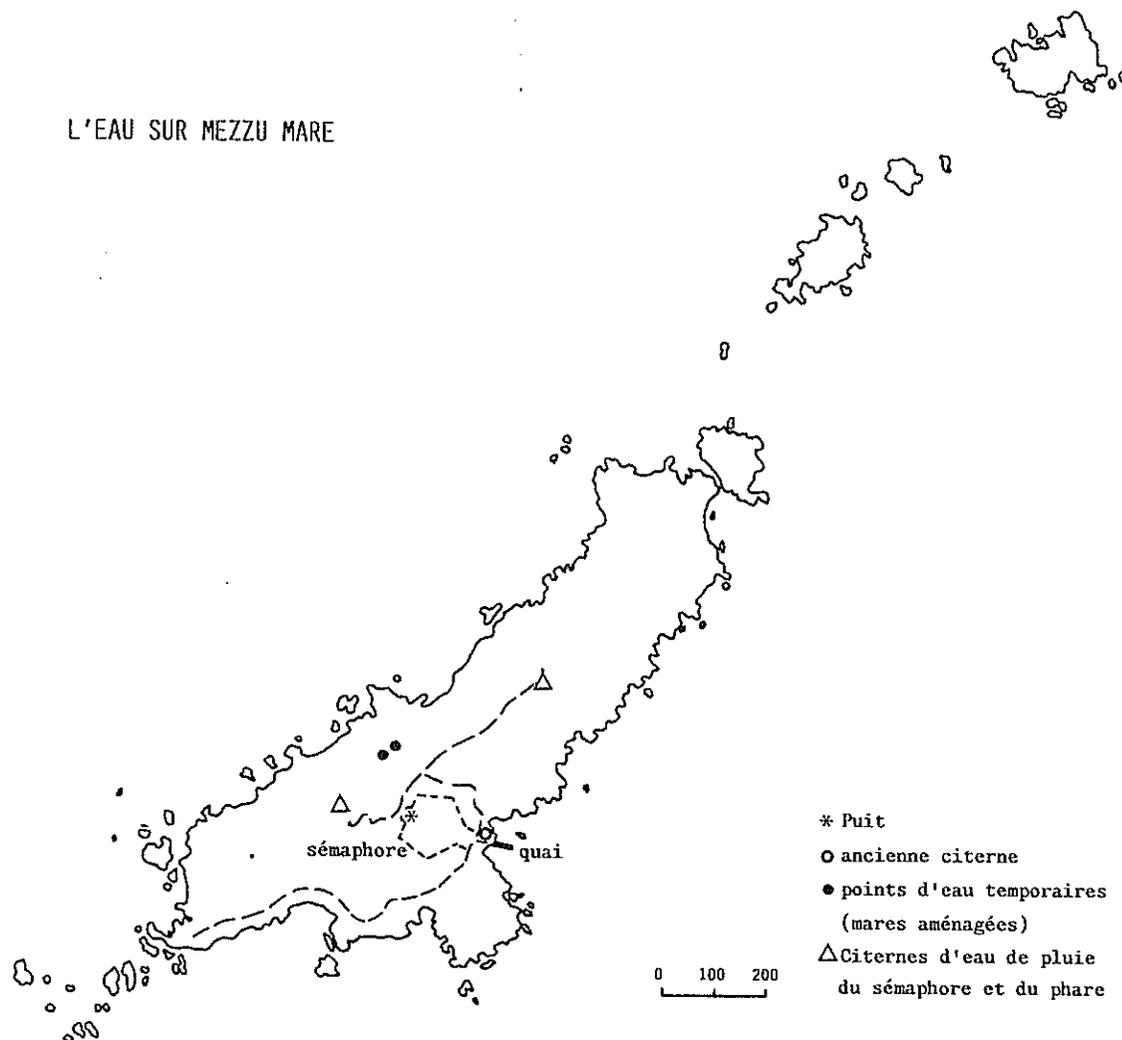


Diagramme des pluies et des températures  
à la Parata pour les années 1955-1984,  
à Mezzu Mare pour les années 1952-1956

## L'EAU SUR MEZZU MARE



## DES ILES ROCHEUSES

Au loin à gauche, les "Sanguinaires", roches sanglantes autour desquelles la mer sans cesse se lamente et s'agite.

P.O.K. Impressions de Corse - Bastia Journal - 5 mars 1910

L'aspect minéral des Sanguinaires fait aussi partie de l'"image" que chacun en a, et que les récits en donnent. Mais quelles sont donc ces roches dont la couleur serait peut-être à l'origine du nom de légende de cet archipel?

### DES ROCHES MAGMATIQUES

Comme une grande partie de la Corse, les roches des Iles Sanguinaires sont d'origine magmatique, c'est à dire qu'elles se sont formées par la cristallisation lente d'un magma initialement à haute température. Cette solidification s'est traduite par l'apparition de plusieurs catégories de minéraux dont la nature permet d'identifier plusieurs variétés.

Contrairement à ce qu'indiquent toutes les cartes géologiques actuelles, l'archipel n'est pas géologiquement uniforme, puisque deux types de roches magmatiques peuvent y être observées : des roches de teintes sombres, au nord de Mezzu Mare et des roches claires dans sa partie sud.

La roche sombre dominante est une diorite que l'on retrouve d'Ajaccio à la Parata. Sur une petite pointe de la côte ouest apparaît aussi un curieux mélange magmatique formé d'enclaves de roches à grains fins dans une matrice de couleur claire finement grenue. Les géologues expliquent qu'il s'agit là d'un mélange de deux magmas qui n'étaient pas miscibles lorsqu'ils étaient encore liquides.

Les roches claires sont des granitoïdes, plus couramment appelés granites au sens large. Ici, ce sont plus précisément des granites monzonitiques ou des granodiorites. Par endroit, sur le rivage on remarque que ces roches peuvent présenter des cristaux volumineux qui sont mis en relief par l'érosion marine. Cette érosion trahit aussi l'existence de petits filons de roches différentes : certains



Le **MELANGE MAGMATIQUE** situé au nord-ouest de Mezzu Mare et à la Parata est formé d'enclaves sombres dans une matrice claire. Les enclaves ont une composition de gabbro-diorite à biotite et amphibole. La matrice de couleur claire à une composition à la fois proche d'une grano-diorite et d'un monzo-granite.

## LA VIE DANS LES EAUX LITTORALES

La mer est rarement calme aux Sanguinaires : elle frappe sans répit d'une éternelle écharpe d'écume la dure échine des granits.

A. SURIER

Les humeurs de la mer n'empêchent pas la vie marine de se développer sur les fonds rocheux qui ceignent les Sanguinaires. Bien au contraire, sur ces îles très exposées aux tempêtes, les peuplements marins habituels aux côtes rocheuses très battues prospèrent tout particulièrement avec une nette préférence pour la face ouest des îles qui est plus soumise aux gros coups de mer.

### SUR LES ROCHERS EXPOSÉS AUX EMBRUNS

"La zone supérieure de la côte rocheuse est la zone aspergée (étages supralittoral et mediolittoral supérieur). Les vagues du ressac ne l'atteignent que par mer agitée. Par temps calme, elle peut rester sèche pendant des jours, l'humidité ne se conservant que dans les fissures et les anfractuosités de la roche. A ces endroits, la concentration saline atteint souvent un tel degré que les flaques s'entourent d'une floraison de cristaux de sel. D'autre part, lors des chutes de pluie prolongées, ces anfractuosités sont baignées et rincées par de l'eau douce. On y rencontre pourtant une population animale qui appartient déjà à la mer. Il s'agit de formes capables de résister à l'assèchement grâce à des coquilles pouvant se refermer hermétiquement sur l'animal, comme les **balanes** particulièrement résistantes à la sécheresse, ou d'organismes assez mobiles pour déménager d'une retraite à l'autre comme les **littorines**, qui sont des gastéropodes. Il y a aussi de petits crustacés, les **ligies**, qui peuplent les rochers par bandes le soir et le matin quand l'air est humide." (\*)  
Un lichen noirâtre, que l'on prend souvent pour du goudron occupe aussi les tous premiers rochers battus par les embruns.

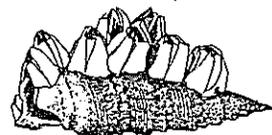
### SUR LES ROCHERS SOUMIS AU RESSAC

Cette zone (niveau inférieur de l'étage mediolittoral) est surtout occupée, aux Sanguinaires (\*\*), par des algues rases, les **mélobésiées**, qui forment des revêtements blanchâtres ou violets sur les rochers et constituent les stades préliminaires à l'installation

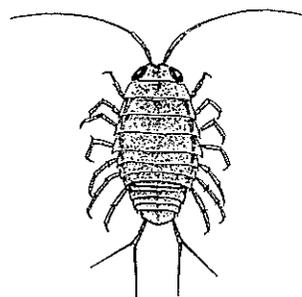
Dessins (\*)



LITTORINES



BALANÉS



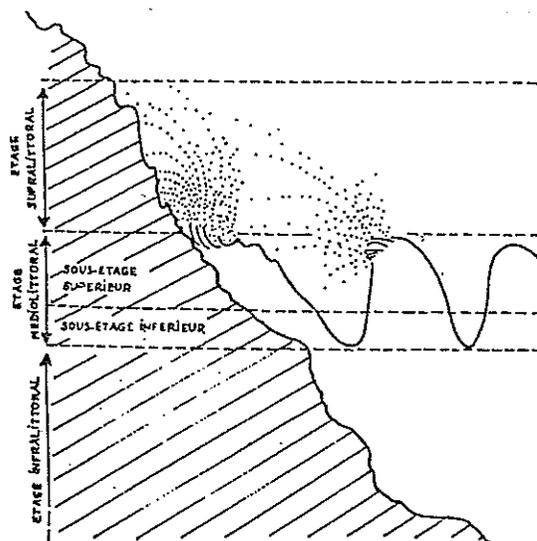
LIGIES

(\*) Guide de la faune sous marine des côtes méditerranéennes.

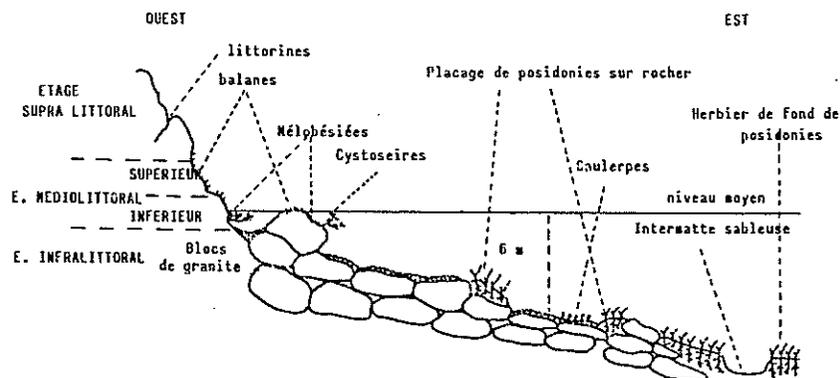
LUTHER et FIEDLER. Delachaux et Niestlé - 1965

(\*\*) René et Roger MOLINIER (1955). Eléments de bionomie marine et de phytosociologie aux îles Sanguinaires (Corse).

Revue Générale de Botanique n° 62



SCHEMA THEORIQUE DE L'ETAGEMENT EN MILIEU MARIN



En 1955, Roger et René MOLINIER ont étudié la flore et la faune marine du littoral des Sanguinaires. Voici comment ils ont représenté les fonds marins du débarcadère de Mezzu Mare

du trottoir calcaire, constitué, lui, par des algues calcifiées, les *lithophyllum*. Plus abondantes sur le littoral occidental des Sanguinaires, les algues calcaires forment, sur les rochers battus, des coussinets qui s'agglomèrent les uns aux autres, pour donner çà et là, des bourrelets de 30 cm de longueur sur 4 à 5 cm d'épaisseur.

Au-dessous du phare, vers le nord-ouest de l'île, s'ouvre une grotte cylindrique à moitié immergée. Les *lithophyllum* y forment une corniche récifale en saillie, de 25 à 30 cm d'amplitude horizontale, pénétrant dans la grotte sur ses deux flancs malgré la semi-obscurité qui y règne (conditions sciaphiles).

Au-dessous de ce "trottoir" on trouve une ceinture d'algues rouges (*Risoella verruculosa*) propre aux côtes rocheuses siliceuses.

#### SUR LES ROCHERS IMMERGES

La partie supérieure des rochers immergés qui est ensoleillée (étage infralittoral photophile) accueille une vie très diversifiée. Sous le trottoir même, des petites algues rouges calcifiées, les corallines, forment une ceinture de 10 à 20 cm de hauteur sur les parois rocheuses ombragées. Par contre, sur les faces bien exposées à la lumière ce sont des algues brunes, les *cystoseires*, qui se déploient en ceinture.

Plus bas, c'est tout un monde d'algues qui recouvre les blocs rocheux : des algues brunes en forme d'entonnoirs, des petites touffes rases d'algues calcifiées et des algues brunes ramifiées. Par contre, les surplombs ombragés n'hébergent que quelques algues brunes enrubannées, les *dictyoptères*.

En profondeur, c'est ensuite le règne des *posidonies*, ces plantes marines à fleurs, souvent confondues avec des algues que Linné a dédié à Poseidon, le dieu de la Mer. Au début, ces plantes s'installent en placages de faible épaisseur, disséminés entre les blocs. Vers 8 à 10 m de profondeur, l'herbier de *posidonies* devient dense et homogène, ses rhizomes et ses racines enfouies sous le sable, forment alors des matras de 50 cm à 1 m d'épaisseur.

## LES VERTEBRES DES SANGUINAIRES

"Par moments, un doigt invisible frappe aux carreaux : quelque oiseau de nuit, que la lumière attire, et qui vient se casser la tête sur le cristal..."

A. DAUDET

Sur les Sanguinaires, les petits animaux, insectes, mollusques, etc..., ne semblent pas, jusqu'à présent, avoir intéressé les naturalistes. Par contre, la communauté scientifique s'est depuis longtemps penchée sur l'inventaire d'une catégorie d'animaux moins discrets, les vertébrés.

### UN SEUL MAMMIFERE SAUVAGE...

Le **rat noir**, semble être le seul mammifère sauvage présent dans le maquis de Mezzu Mare où il se nourrit de diverses plantes. C'est d'ailleurs le seul mammifère que l'on retrouve sur la plupart des petites îles de Méditerranée. Par contre, les habitants de l'île n'ont jamais aperçu de souris ni au phare, ni au sémaphore. Jusqu'en 1977, il y avait encore, sur Mezzu Mare, des lapins qui avait certainement été introduits, il y a bien longtemps, pour y être chassés. Il s'agissait, soit de lapins domestiques, comme sur d'autres îlots corses, soit de lapins de garenne qui ont disparu entre 1977 et 1980.

Autrefois, divers mammifères domestiques ont séjourné sur Mezzu Mare : du XVIIIème siècle au début du XXème siècle, il y a eu des chèvres, des porcs, des brebis et peut-être même des vaches. Lors de son séjour, en hiver 1862-1863, Alphonse DAUDET rapporte qu'il voyait gambader sur l'île des "petits chevaux sauvages". Plus récemment, une ânesse, prénommée "Pauline", a passé de longues années sur Mezzu mare. Elle aidait les gardiens à transporter les matériaux depuis le quai jusqu'au phare, puis, lors de l'automatisation de ce dernier, en Janvier 1985, elle fut emmenée vers Ajaccio sans doute. Un carnivore, enfin, a récemment vécu quelques années sur l'île : c'était un chat domestique, échappé du sémaphore, qui menait une vie "sauvage" dans le maquis et que l'on n'a plus revu récemment.

MAMMIFERES SAUVAGES ET REPTILES HABITANT L'ARCHIPEL DES SANGUINAIRES		
Noms communs	Noms scientifiques	Habitats
Rat noir	<u>Rattus rattus</u>	Toutes les zones de végétation de Mezzu Mare et peut-être des flots.
Lapin	<u>Oryctolagus cuniculus</u>	Présents jusqu'en 1977-1979 sur Mezzu Mare.
Lézard tyrrhénien	<u>Podarcis tiliguerta</u>	Partout sur Mezzu Mare et sur les flots.
Couleuvre verte et jaune	<u>Coluber viridiflavus</u>	Maquis de Mezzu Mare.
Phyllodactyle	<u>Phyllodactylus europaeus</u>	Rochers de Mezzu Mare et surtout des flots.

Il fait bon vivre dans les îles...

Que ce soit à la nage ou transporté involontairement par les pêcheurs, les rats sont allés partout. Dans les grandes îles éloignées des continents, c'est en bateau qu'ils ont fait le voyage. De là, ils sont allés à la nage dans tous les îlots inhabités situés près de la côte, leurs capacités leur permettant de franchir près d'un kilomètre sans trop de difficultés.

Dans ces îles, l'été est une mauvaise saison pour les rats : les plantes annuelles commencent à se dessécher sous l'action du soleil et les baies du maquis ne sont pas encore bien mûres.

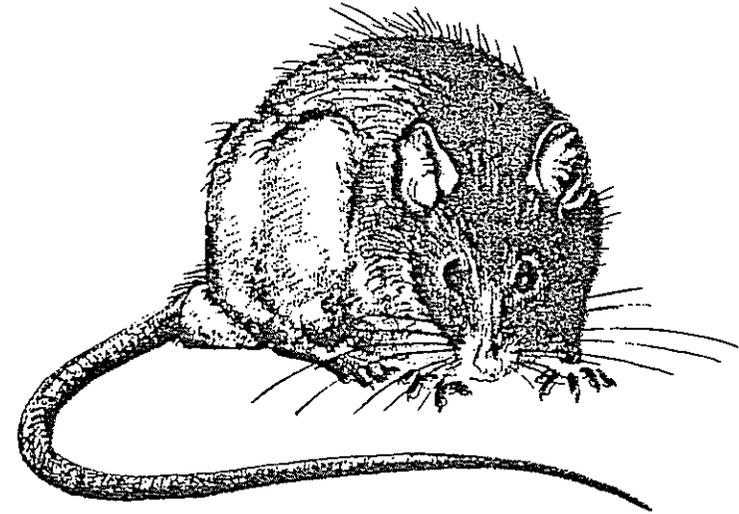
C'est donc à l'automne que les jeunes se cherchent un compagnon ou une compagne pour fonder un foyer. Soit ils construisent un nid d'herbes et de feuilles à quelques mètres de haut dans un buisson, surtout si celui-ci est couvert de clématite, de sausepareille ou de ronce, soit ils creusent un terrier sous une souche ou sous une pierre. Comme ce sont des animaux sociables, certains rochers abritent plusieurs familles qui entretiennent des relations cordiales.

Les petits ne sont pas très nombreux et les portées ne comptent en général que quatre ou cinq jeunes, alors que la moyenne est de huit sur le continent. Malheureusement pour ceux qui n'aiment pas les rats, la population de ces îles n'est pas prête de s'éteindre et il ne sera pas nécessaire de verser des primes au cinquième ou au sixième petit pour maintenir l'équilibre démographique.

Il est vrai que les rats des îles n'ont pas beaucoup d'ennemis, hormis les couleuvres et les rapaces nocturnes qui s'attaquent aux petits. Ceux-ci grandissent assez lentement et restent trois semaines au nid. Ils mènent ensuite une existence plus vagabonde que les adultes (qui ne s'éloignent guère à plus de 100 ou 200 mètres du terrier) et peuvent parcourir plusieurs kilomètres.

Il semble que la reproduction intervienne vers cinq ou six mois, soit nettement plus tard que sur le continent où les jeunes sont matures vers trois mois. Quand à la longévité, elle ne dépasse guère un an, alors que les rats de laboratoire peuvent vivre plusieurs années, s'ils ne sont pas sacrifiés pour une expérience.

Les rats des petites îles semblent vivre plus longtemps que ceux du continent et l'on trouve quelquefois des vétérans édentés qui seraient morts depuis longtemps sur le continent ; d'ailleurs l'espérance de vie, comme chacun sait, est plus longue sur les îles.



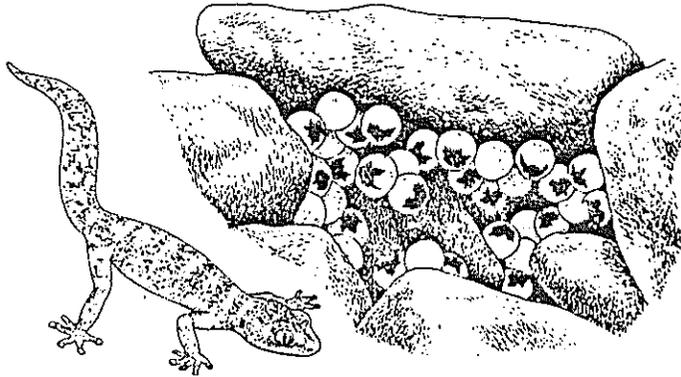
Pourquoi sont-ils aussi abondants ? On remarquera que dans ces îles, surtout dans les petites, la plupart des rongeurs du continent, écureuils, loirs, lérots, sont absents, laissant ainsi le champ libre au rat pour exploiter toutes sortes de ressources végétales.

Grâce à leur formidable capacité d'adaptation, les rats ont su profiter de cette aubaine et ont remplacé toutes les autres espèces au point de devenir l'élément numéro 1 des maquis insulaires. Leur présence en ces lieux n'est nullement artificielle, mais tout à fait "écologique". Pour beaucoup de personnes, ce n'est sans doute pas une raison suffisante pour aimer ces animaux, mais pour les scientifiques il n'en va pas de même : leurs études démontrent qu'ils sont aussi intéressants que les plus rares espèces animales de ces îles.

Bien intégrés dans les écosystèmes qu'ils habitent, ils ont un rôle à jouer en tant que rongeur sauvage et n'ont qu'un lointain rapport avec l'image négative que s'en font la plupart des citadins.

Extrait de : CHEYLAN G., 1984, - Le rat des îles, fiche Parc National de Port-Cros et Parc Naturel Régional de la Corse

## UNE COULEUVRE ET DEUX LEZARDS



le phyllodactyle et ses oeufs minuscules pondus dans une petite fente de rocher ou entre deux pierres.

dessin de S. MAUGERI in S. BRUNO, 1977, Rettili d'Italia, Giunti - Martello

On retrouve dans l'archipel les trois reptiles les plus communs sur les îlots satellites de la Corse : le lézard tyrrhénien, la couleuvre verte et jaune, et un petit gecko nocturne, le phyllodactyle. Qui n'a pas remarqué, en débarquant aux Sanguinaires, les lézards tyrrhéniens ? Dès qu'il fait chaud, on les voit se chauffer au soleil, sur les chemins, les rochers, les murs en ruine de l'ancien lazaret et même dans les endroits où la végétation est plus dense. Les spécialistes (\*) ont observé que sur l'Isola di Porri et l'île des Cormorans ces lézards étaient un peu différents de ceux qui vivent ailleurs en Corse ou sur Mezzu Mare : ils sont plus petits et ont le ventre d'une couleur différente. Tout cela a justifié, à leurs yeux, la distinction d'une sous-espèce particulière : Podarcis tiliguerta sammichelii.

La couleuvre verte et jaune, tout à fait inoffensive, est assez répandue sur Mezzu Mare où on la voit dans le maquis bas, sous les lentisques et les cistes, ou encore se lover au soleil, au milieu d'un chemin. Cette couleuvre habite la plupart des autres petites îles de Méditerranée, mais les scientifiques connaissent bien peu de choses sur ses moeurs et habitudes. Tout au plus, supposent-ils qu'elle se nourrit principalement de lézards et de jeunes rats.

Un troisième reptile, bien plus discret, celui-là, peuple les Sanguinaires comme, d'ailleurs, la plupart des îlots méditerranéens. C'est un petit gecko nocturne qui mesure à peine quelques centimètres : le Phyllodactyle. Sa présence sur Mezzu Mare a été signalée, pour la première fois, en 1877, par deux naturalistes italiens : TOSCANELLI et GIGLIOLI (\*\*). Il a été, depuis, maintes fois revu et s'il n'est pas connu sur les petits îlots de l'archipel, c'est tout simplement parce qu'il n'y a jamais été minutieusement recherché. Il vit au fond des fentes de rochers ou entre les pierres des vieux murs d'où il ne sort que la nuit pour se nourrir de minuscules insectes.

Aucun amphibien ne semble avoir été trouvé dans l'archipel. Il existe pourtant sur Mezzu Mare quelques points d'eau, qui ont été prospectés avec attention aux époques les plus favorables pour y repérer éventuellement des têtards ou des adultes.

(\*) B. LANZA (1976)

On a new-lizard from Corsica, with notes on the Sanguinarie islands (Reptilia lacertidae)

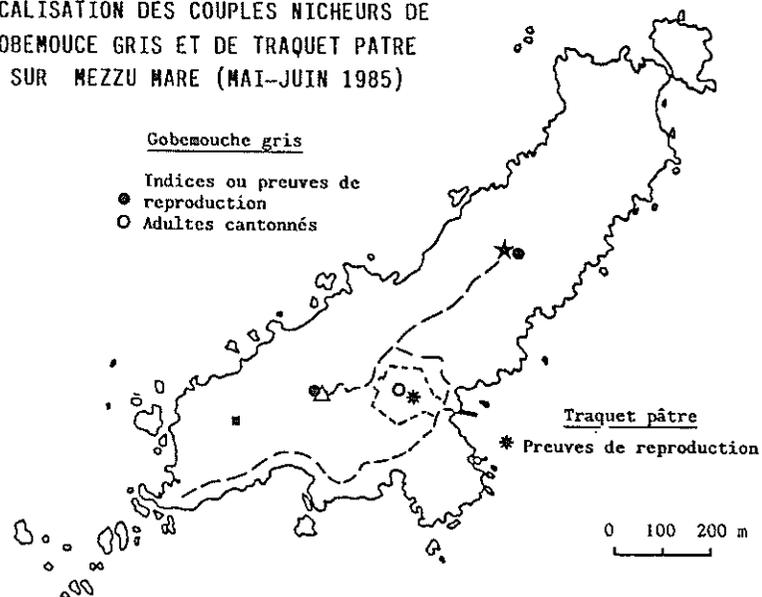
Natura, 67 :

(\*\*) GIGLIOLI, E.H. (1876)

Beitrag zur Kenntnis der Wirbelthiere Italiens.

Arch. Naturgesch, 45

LOCALISATION DES COUPLES NICHEURS DE  
GOBEMOUCE GRIS ET DE TRAQUET PATRE  
SUR MEZZU MARE (MAI-JUIN 1985)



PEU D'OISEAUX TERRESTRES

Contrairement aux oiseaux "marins" qui utilisent la mer pour se nourrir, les oiseaux "terrestres" passent le plus clair de leur temps sur la terre et non sur l'eau. En règle générale, l'avifaune qui niche sur les îles est bien plus pauvre que celle des continents, de même que celle des îlots satellites est plus réduite que celle des îles principales. Ainsi, on a moins d'espèces d'oiseaux différents qui nichent sur les Sanguinaires que sur la même superficie de terrain à la Parata, qui n'est pourtant qu'à deux kilomètres de distance. Cela est principalement dû à la faible diversité des milieux qui peuvent être habités dans les îles.

Nombreuses sont les espèces d'oiseaux terrestres qui fréquentent les Sanguinaires, mais, seules neuf d'entre elles s'y reproduisent plus ou moins régulièrement chaque année. La plus abondante est la **Fauvette mélanocéphale**, que l'on retrouve autour de la végétation arbustive. Une dizaine de couples nichent sur Mezzu Mare, dans les lentisques, les oléastres ou les cistes. Deux autres fauvettes : la **Fauvette sarde** et la **Fauvette pitchou**, moins abondantes, sont aussi observées toute l'année ; elles ne se reproduisent pas régulièrement. Ici, ces deux fauvettes cohabitent dans le même type de végétation, cistes ou lentisques, alors que sur la côte leurs habitats sont nettement séparés, les préférences de la Fauvette sarde vont à la végétation basse et celle de la Fauvette pitchou au maquis haut.

Le **Gobe mouche gris**, petit oiseau migrateur qui ne fréquente la Corse que pour se reproduire en été, construit volontiers son nid près des habitations et, sur les Sanguinaires, il n'a pas changé ses habitudes puisque deux ou trois couples nichent régulièrement au sémaphore et au phare, parfois même dans les ruines du lazaret. Le **Traquet pâtre** est souvent remarqué perché sur une tige de cinéraire ou sur un pan de mur du Lazaret. Un couple niche près de là certaines années. Lorsqu'ils y sont, les adultes peuvent être vus en toutes saisons, là où la végétation n'est pas trop dense.

Observables toute l'année, les **pigeons bisets** ou "pigeons de roches" nichent dans les grottes inaccessibles des falaises rocheuses. Des **martinets pâles** et des **martinets à ventre blanc** tournent souvent, au-dessus des îles, pendant l'été ; il est probable que quelques nids soient établis dans les falaises verticales des îlots

ou dans les trous de la vieille tour de Castelluccio.

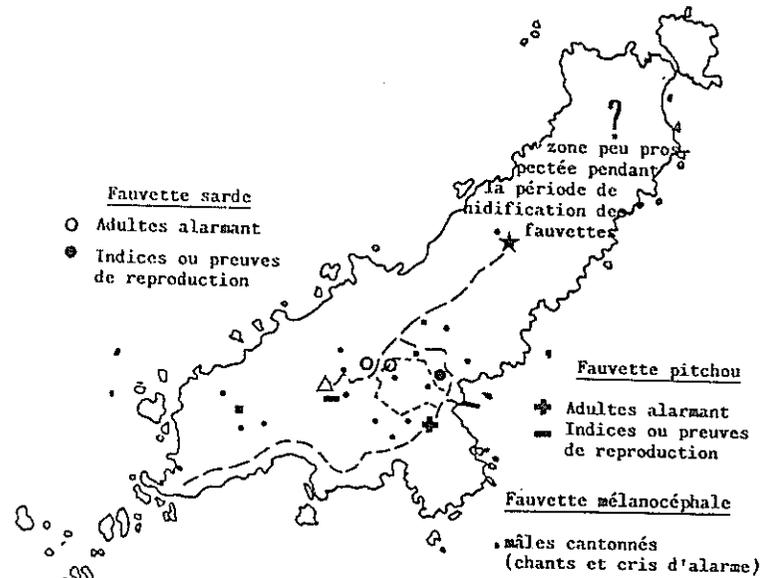
Le **Grand Corbeau**, qui a toujours visité les Sanguinaires, est une nouvelle acquisition pour leur avifaune nicheuse puisqu'un nid avec des poussins a été découvert, en Juin 1985, dans une falaise de Mezzu Mare.

Aucun rapace ne niche sur les Sanguinaires, mais un **faucon pèlerin**, parfois deux, résident sur Mezzu Mare où on peut les observer, perchés sur les édifices ou au sommet des îlots. Les **faucons crécerelles**, qui viennent fréquemment s'y nourrir ont peut-être déjà niché sur Mezzu Mare car un adulte, accompagné d'un juvénile y a été vu en Juillet 1977. Autrefois, lorsqu'il y avait des lapins, d'autres rapaces devaient venir chasser dans l'archipel et peut-être même s'y reproduire. Une buse était, paraît-il, souvent observée, perchée sur la tour de Castelluccio. "L'aigle de la tour génoise" dont Alphonse Daudet parle dans les "lettres de mon Moulin" n'a jamais été vu récemment : mais peut-être s'agissait-il d'un rapace plus banal.

Les **fringilles** : pinsons, chardonnerets, verdiers, linottes et **venturons** visitent régulièrement les Sanguinaires pendant l'hiver, mais n'y restent pas pour nicher. Les **moineaux** viennent aussi, surtout lorsqu'il y a du monde sur Mezzu Mare et peuvent parfois, comme en 1983, y faire leur nid. On peut penser que tous ces oiseaux granivores étaient autrefois plus nombreux à fréquenter Mezzu Mare toute l'année, aux temps où celle-ci était plantée de céréales.

En hiver, les **merles noirs**, les **grives musiciennes**, les **rougegorges** et les **fauvettes à tête noire** sont nombreux à peupler le maquis de Mezzu Mare où ils se nourrissent des fruits de lentisque, de filaire et d'oleastre. Le **Troglodyte** aussi, hiverne là, de Décembre à Mars, parmi les buissons de Mezzu Mare tandis que les **rouge-queues noirs** et les **bergeronnettes grises** préfèrent les rochers littoraux et les petites plages. Curieusement, le **Merle bleu** n'a été observé que l'hiver, entre 1977 et 1985. Les zones rocheuses ne doivent pas être suffisamment importantes pour que quelques couples s'y installent toute l'année.

Lors des migrations de printemps et d'automne, toutes sortes d'oiseaux peuvent être vus car la situation de l'archipel, à l'extrémité d'un cap, et les abris que forment le maquis et les rochers, offrent une halte appréciée par les oiseaux migrateurs trans-sahariens ou ceux qui hivernent dans le bassin méditerranéen.



LOCALISATION DE TROIS FAUVETTES  
 NICHEUSES SUR MEZZU MARE (MAI-JUIN 1985)

## LISTE DES OISEAUX TERRESTRES OBSERVES AUX ILES

SANGUINAIRES ENTRE 1977 ET 1985

NOMS COMMUNS	NOMS SCIENTIFIQUES	STATUT
<u>NON PASSEREAUX :</u>		
Flamant rose	<u>Phoenicopterus ruber</u>	Visiteur occasionnel.
Faucon pèlerin	<u>Falco peregrinus</u>	Résident, mais non nicheur.
Faucon crécerelle	<u>Falco tinnunculus</u>	Visiteur régulier, (nicheur occasionnel possible)
Caille des blés	<u>Coturnix coturnix</u>	Visiteur occasionnel.
Huitrier-pie	<u>Haematopus ostralegus</u>	Visiteur occasionnel.
Vanneau	<u>Vanellus vanellus</u>	Visiteur occasionnel, (observé 1 fois en hiver).
Chevalier guignette	<u>Tringa hypoleucos</u>	Visiteur occasionnel.
Pigeon biset	<u>Columba livia</u>	Résident, <u>nicheur</u> probable.
Tourterelle des bois	<u>Streptopelia turtur</u>	Visiteur occasionnel.
Martinet pâle	<u>Apus pallidus</u>	Estivant, <u>nicheur</u> probable sur les flots et à Mezzumare-
Martinet et ventre blanc	<u>Apus melba</u>	Estivant, <u>nicheur</u> probable sur les flots.
Huppe	<u>Upupa epops</u>	Visiteur occasionnel (observé une fois).
<u>PASSEREAUX :</u>		
Alouette lulu	<u>Lullula arborea</u>	Visiteur irrégulier.
Alouette des champs	<u>Alda arvensis</u>	Visiteur occasionnel en hiver.
Hirondelle de cheminée	<u>Hirundo rustica</u>	De passage, observé lors des migrations.
Pipit spioncelle	<u>Anthus spinoletta</u>	Hivernant.
Bergeronnette grise	<u>Motacilla alba</u>	Hivernant régulier.
Bergeronnette printanière	<u>Motacilla flava</u>	De passage, observé parfois lors des migrations.
Accenteur mouchet	<u>Prunella modularis</u>	Hivernant.
Fauvette à tête noire	<u>Sylvia atricapilla</u>	Hivernant régulier.
Fauvette mélanocéphale	<u>Sylvia melanocephala</u>	Résident, <u>nicheur</u> régulier et abondant.
Fauvette sarde	<u>Sylvia sarda</u>	Résident mais <u>nicheur</u> irrégulier sur Mezzu Mare.
Fauvette pitchou	<u>Sylvia undata</u>	Résident mais <u>nicheur</u> irrégulier sur Mezzu Mare.
Pouillot véloce	<u>Pylloscopus collybita</u>	Hivernant.
Gobemouche gris	<u>Muscicapa striata</u>	Estivant, <u>nicheur</u> régulier sur Mezzu Mare.
Traquet pâtre	<u>Saxicola torquata</u>	Résident, <u>nicheur</u> sur Mezzu Mare.
Traquet tarier	<u>Saxicola rubetra</u>	De passage, observé lors des migrations.
Merle bleu	<u>Monticola solitarius</u>	Hivernant régulier.
Rougequeue noir	<u>Phoenicurus ochruros</u>	Hivernant régulier.
Rougequeue à front blanc	<u>Phoenicurus phoenicurus</u>	Observé une fois en migration.
Rougegorge	<u>Erithacus rubecula</u>	Hivernant régulier.
Gorgebleue	<u>Luscinia svecica</u>	Observé une fois en migration.
Merle noir	<u>Turdus merula</u>	Hivernant régulier.
Grive musicienne	<u>Turdus philomelos</u>	Hivernant régulier.
Troglodyte	<u>Troglodytes troglodytes</u>	Hivernant régulier.
Pinson des arbres	<u>Fringilla coelebs</u>	Visiteur en hiver.
Chardonneret	<u>Carduelis carduelis</u>	Visiteur régulier.
Verdier	<u>Chloris chloris</u>	Visiteur régulier en hiver.
Linotte	<u>Acanthis cannabina</u>	Visiteur régulier en hiver.
Venturon	<u>Serinus citrinella</u>	Observé une fois en hiver.
Moineau cisalpin	<u>Passer domesticus italiae</u>	Visiteur irrégulier (nicheur occasionnel possible).
Etourneau sansonnet	<u>Sturnus vulgaris</u>	Observé une fois, en hiver.
Grand corbeau	<u>Corvus corax</u>	Visiteur régulier, <u>nicheur</u> irrégulier.

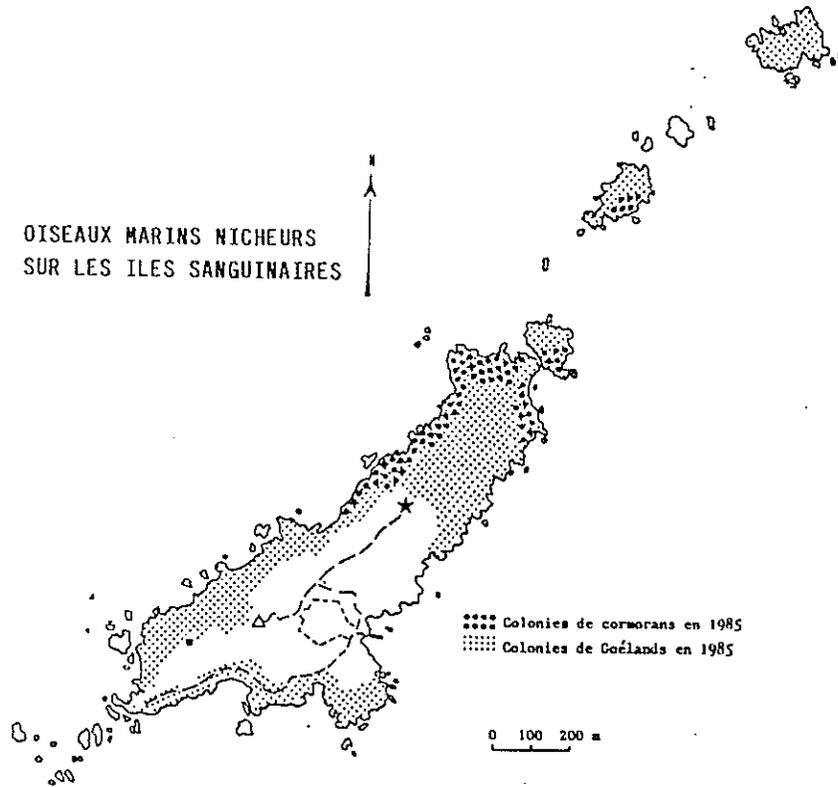
## LES COLONIES D'OISEAUX MARINS

Dans les petites îles, l'absence de prédateurs terrestres, comme les renards ou les belettes, favorise l'installation de colonies d'oiseaux marins qui construisent leur nid à même le sol. Bien qu'ils se nourrissent en mer, ces oiseaux passent tout de même une partie de leur existence à terre pour s'y reproduire. C'est le cas des cormorans huppés et des goélands leucophées que l'on rencontre aux Sanguinaires.

Les cormorans huppés adultes, reconnaissables à leur plumage entièrement noir, occupent les sites de nidification pratiquement tout au long de l'année, sauf pendant un ou deux mois d'été. Dès le mois d'Octobre, ils construisent leurs nids sur les pentes escarpées de Mezzu Mare, à l'abri des lentisques, ou bien sous les lavatères arborescentes des îlots. Les oeufs sont pondus entre Décembre et Avril, et l'élevage des poussins peut durer jusqu'au début de l'été au moment où les touristes arrivent déjà en grand nombre.

Les goélands sont nombreux à construire leur nid sur les îles de l'archipel. A Mezzu Mare, les colonies occupent tout le plateau et les falaises de la partie nord et nord-est. A présent que l'île est inhabitée et que, ni chiens, ni autres animaux domestiques, n'y vagabondent plus, les goélands s'installent même sur les bâtiments du phare et du sémaphore ainsi que sur les sentiers. Pour se nourrir les goélands vont pêcher au large ou près des côtes et fréquentent également beaucoup les décharges d'ordures comme celle du col de Saint Antoine ; ils rapportent ainsi sur les îles toutes sortes de débris qui jonchent le sol autour des nids. En 1963, les effectifs nicheurs de l'archipel étaient estimés à un "minimum de 200 couples répartis aussi bien sur les îlots inhabités qu'à la pointe orientale de l'île touristique" (\*) et en 1979 à 200-300 couples (\*\*). En 1985 il est probable que le nombre des nicheurs soit plus élevé, bien que beaucoup de goélands observés sur les Sanguinaires soient des oiseaux sans nid, pour qui les îles servent, la journée, de reposoir et, la nuit, de dortoir. Le dénichage et la récolte des oeufs à des fins alimentaires sont des pratiques qui ont presque disparu aux Sanguinaires et il est fort probable que la population de goélands y ait augmenté au cours des dernières décennies, bien que l'on ne dispose pas d'informations anciennes à ce sujet.

OISEAUX MARINS NICHEURS  
SUR LES ILES SANGUINAIRES

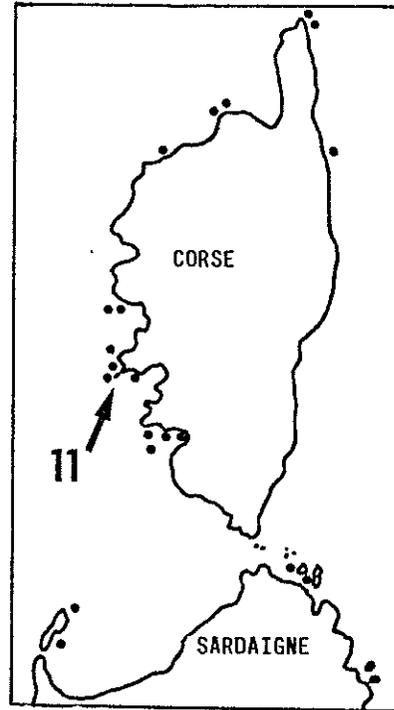


(\*) D. de BOURNONVILLE (1966)  
Observations ornithologiques en Corse du 19 mai  
au 5 juin 1963 - Le Gerfaut, 54

(\*\*) J.C. THIBAUT ET I. GUYOT  
Répartition et effectifs des oiseaux de mer nicheurs  
en Corse.

BAGUE	PARIS CF 23 485 <span style="float: right;">X</span>
ESPECE	<i>Phalacrocorax aristalis desmarestii</i> Cormoran huppé Murangone col ciuffo meridionale
SEXE - AGE STATUT	1 poussin
BAGUAGE	16.04.1983 Iles Sanguinaires Corse du Sud France 41.53 N 8.35 E
REPRISE	20.08.1984 (lettre du 18.09.84) au large de Punta Scarna, Ile Asinara Sardaigne Italie 41.07 N 8.19 E
CONDITIONS DE REPRISE	"Cormorans" - pris dans filet de pêche - M. Giovanniovaldo M./S. Padre n° 502, 203, Olbia
BAGUEUR	L. Gayot
INFORMATRIE	Delegazione di Spoglio, Via Torona Belluno, Affaires Maritimes de Sud/Facile
*Veuillez nous signaler S. V. P. toute erreur constatée sur cette fiche	
Avec les remerciements de C. R. B. P. O., Muséum National d'Histoire Naturelle 55, rue de Buffon - PARIS (V <sup>e</sup> ) Exemplaire destiné au Bagueur	

Fiche de reprise d'un cormoran huppé bagué au nid aux Sanguinaires le 10-4-83 et retrouvé noyé dans un filet le 18-9-84 au nord de la Sardaigne.



## LE BAGUAGE DES CORMORANS HUPPÉS AUX SANGUINAIRES

- lieux de reprises de cormorans huppés bagués aux Sanguinaires entre 1982 et 1985.
- 11 nombre de reprises de jeunes près de leur colonie, juste après leur envol.

Après 50 jours passés au nid où ils sont nourris par leurs parents, les jeunes CORMORANS s'envolent et nagent, sans trop s'éloigner du rivage, autour de leur lieu de naissance -appelé la "colonie"-. Ils sont alors toujours nourris par les adultes qui leurs rapportent des poissons pêchés au large. Ce n'est qu'après une période de 10 à 40 jours que les jeunes cormorans quittent complètement leur colonie d'origine et partent pêcher en mer. C'est à ce moment-là, alors qu'ils n'ont aucune expérience, qu'ils sont les plus vulnérables et qu'ils se noient, souvent en grand nombre, dans les filets de pêche, câlés sur les hauts-fonds autour des îles. Ceux qui échappent aux filets, se dispersent tout autour de la Corse et jusque sur les côtes du nord de la Sardaigne. Nous savons cela grâce aux cormorans bagués au nid sur les îles Sanguinaires quand ils étaient poussins, qui ont été retrouvés morts, par la suite, dans différentes régions, comme le montre la carte des reprises.

## LES OISEAUX MARINS QUE L'ON APERÇOIT AUTOUR DES ILES

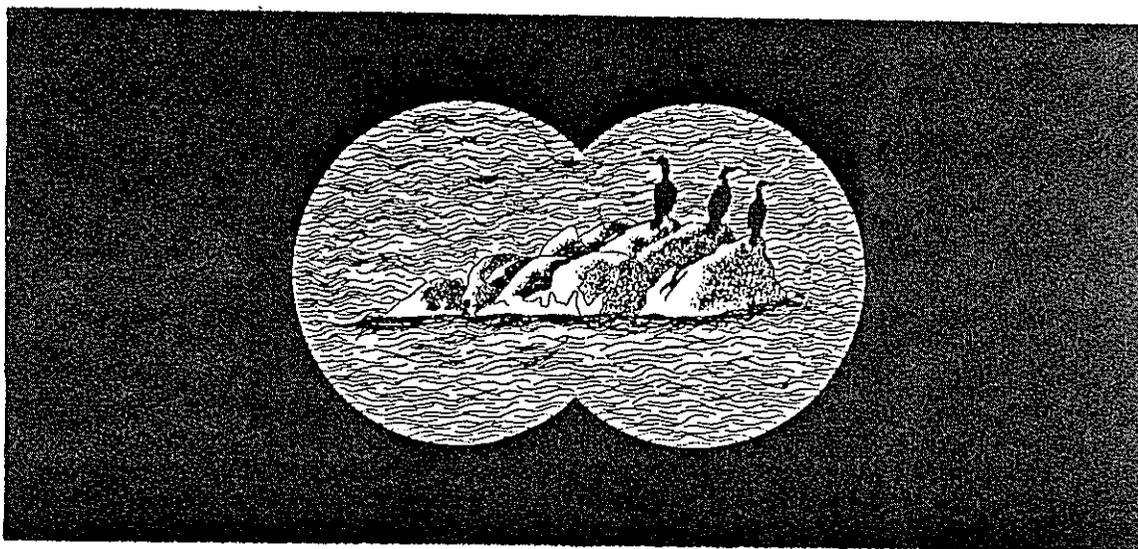
### OISEAUX MARINS OBSERVÉS SUR LES SANGUINAIRES OU EN MER AUTOUR DES ILES

NOMS COMMUNS	NOMS SCIENTIFIQUES	STATUT
Puffin des Anglais	<u>Puffinus puffinus</u>	Non nicheur, vu en mer toute l'année.
Puffin cendré	<u>Calonectris diomedea</u>	Non nicheur, vu en mer de février à octobre.
Fou de Bassan	<u>Sula bassana</u>	Vu parfois en mer l'hiver.
Cormoran huppé	<u>Phalacrocorax aristotelis</u>	Nicheur abondant, sédentaire.
Grand Cormoran	<u>Phalacrocorax carbo</u>	Non nicheur, visiteur régulier.
Goéland d'Audouin	<u>Larus audouinii</u>	Non nicheur, visiteur régulier.
Goéland leucophée	<u>Larus cachinnans</u>	Nicheur abondant, sédentaire.
Mouette rieuse	<u>Larus ridibundus</u>	Non nicheur, hivernant régulier et abondant dans le golfe.
Sterne caugek	<u>Sterna sandvicensis</u>	Vu parfois en mer, l'hiver.

Le Puffin cendré et le Puffin yelkowan, qui nichent en Méditerranée mais pas sur les Sanguinaires, viennent selon leurs habitudes, voler au ras des vagues autour de l'archipel. De l'automne au printemps, entre la côte et les îles, on peut apercevoir les mouettes rieuses et les sternes caugek qui passent l'hiver dans le golfe d'Ajaccio. Bien qu'ils ne nichent pas non plus dans les environs d'Ajaccio, quelques goélands d'Audouin, qui sont les oiseaux les plus rares de Méditerranée, sont souvent présents le long des côtes de la Parata et des îles. Ils se posent même parfois sur les murs des ruines de l'ancien lazaret ou sur les rochers de la pointe du Tabernacle.

Enfin, en hiver et lors des migrations de printemps et d'automne, les îlots servent parfois de reposoir à des grands cormorans, espèce qui niche dans le nord de l'Europe, mais hiverne en abondance en Méditerranée.

Petites silhouettes noires posées sur les rochers "comme des bougies sur un sapin de Noël", les cormorans huppés s'observent aisément autour des îles...



Ce maquis c'est donc la parure naturelle et tout reboisement irait à l'encontre de l'idée de préservation de la nature et des paysages. D'ailleurs quel autre paysage peut-on imaginer en des lieux aussi hostiles tantôt battus par le vent et les embruns, tantôt écrasés par le soleil et la sécheresse ?

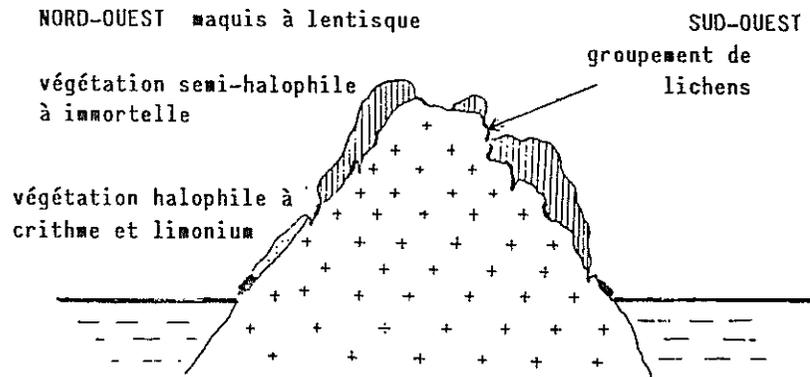
### UN CORTEGE DE PLANTES MEDITERRANEENNES

Quand le maquis leur laisse un peu de place, près de 150 plantes différentes poussent sur Mezzu Mare : des plantes aromatiques, comme la germandrée ou erba giatina (Teucrium marum), l'épieire poisseuse (Stachys glutinosa) et la rue (Ruta angustifolia), d'autres qui devaient être appréciées par le bétail, comme le brachypode rameux (Brachypodium ramosum) et le dactyle (Dactylis hispanica), et d'autres encore à belle floraison, comme la cinéraire (Senecio cineraria) et bien entendu les narcisses (Narcissus tazetta) si abondants au printemps.

### DES TRACES DE CULTURES ?

Cà et là le maquis est remplacé par des landes d'immortelles (Helichrysum angustifolium) ou par des cistes de Montpellier (Cistus monspelliensis). Il est vraisemblable qu'à ces endroits il y ait eu des cultures dans le passé, comme les documents d'archives semblent le prouver. Après l'abandon de ces cultures les immortelles se sont progressivement installées avec ensuite les cistes. Peu à peu le maquis reprendra sa place. Ainsi sur le versant sud-est de Mezzu Mare, R. et R. MOLINIER décrivent, en 1955, une lande d'immortelles là où aujourd'hui il y a des cistes. L'évolution est aussi très nette lorsque l'on observe certaines vieilles cartes postales. Aujourd'hui cette évolution semble rapide mais, à certaines époques, elle a pu être retardée par la présence de bétail.

On ne peut savoir à quel point le maquis a pu reculer au profit des cultures ou pour la récolte de bois de chauffage (cf partie historique). En tout cas à la fin du XIXème siècle, une végétation arbustive devait déjà remplacer vignes et moissons puisque A. DAUDET, évoque dans les "Lettres de mon moulin", le "maquis" de l'île des Sanguinaires dans lequel broutaient et gambadaient chèvres et chevaux sauvages... Si l'on peut penser que ce témoignage fut légèrement



COUPE SCHEMATIQUE DE MEZZU MARE  
AVEC SA VEGETATION (MM. MOLINIER)

En 1955, MM. MOLINIER écrivaient :

"les vestiges d'anciennes cultures de céréales, sur les pentes au sud du phare, sont occupés par des peuplements secondaires à Helichrysum italicum".

Aujourd'hui, 30 ans plus tard, ce versant est recouvert d'un peuplement dense de cistes de Montpellier où n'apparaissent plus que quelques petites "clairières" d'immortelles.

"Vers l'extrémité de la Parata, de petites plantes les Frankénies lisses, couchées sur le sol sont peu spectaculaires au printemps, car leurs menues fleurs roses commencent à peine à s'ouvrir. Mais en automne, leurs feuilles étroites deviennent rouge vif et se voient de très loin."

Ainsi, "certains auteurs ayant remarqué l'abondance de Frankénies aux îles Sanguinaires, ont supposé que le feuillage de cette espèce avait valu aux îles leur nom évocateur..."

extrait de "L'île pas à pas ; Plantes et fleurs rencontrées", Marcelle CONRAD 1976 - P.N.R.C.



Limonium articulé  
dessin de M. CONRAD  
in Flore BOUCHARD

..."Par l'amusant débarcadère -si petit- nous abordons parmi une végétation violemment aromatique. Le feuillage un peu poisseux et parfumé des cistes de Montpellier disparaît sous les centaines de corolles blanches. Ces buissons sont ici plus florifères et ont des corolles plus grandes qu'en une exposition moins ensoleillée. Ils sont parasités par les jolis cytinets (*Cytinus hypocistis* L.) aux écailles d'un rouge très vif et aux fleurs jaunes..."

M. CONRAD "La flore des Îles Sanguinaires en 1963"

adapté pour les besoins de la poésie, l'abbé BOULLU qui herborisa sur Mezzu Mare en 1877 écrivit alors que l'île était "presque entièrement couverte de bois et de maquis".

En 1932, REGULUS rapporte que les gardiens de phare mettaient le feu au maquis pour ensuite prélever les branchages calcinés comme bois de chauffage. Cette pratique n'a pas dû être constante mais plutôt liée à la présence de tel ou tel gardien sur l'île, et n'a dû concerner qu'une partie de Mezzu Mare, sinon le maquis n'aurait pas résisté longtemps à un tel traitement.

#### UNE CEINTURE DE VEGETATION RESISTANTE AUX EMBRUNS

Si le vent et les embruns ont une action déterminante sur le maquis, celle-ci est encore plus nette à proximité de la mer. La résistance au sel, différente selon les plantes, est à l'origine d'une zonation de la végétation que R. et R. MOLINIER ont décrite ainsi :

Tout d'abord la ceinture halophile, qui occupe les rochers fortement soumis aux embruns. Deux plantes y dominent : le crithme marin (*Crithmum maritimum*) et le limonium articulé (*Limonium articulatum*).

Légèrement en arrière la franckénie (*Franckenia laevis*) s'étale, par tâches, sur les zones plates. À l'extrémité nord-est de Mezzu Mare on trouve aussi l'obione (*Atriplex portulacoides*) et le séneçon à feuilles de marguerite (*Senecio leucanthemifolius* ssp. transiens) qui pousse là sur un sol imprégné de nitrates, dûs aux fientes des oiseaux marins qui nichent, en grand nombre, dans le secteur.

Puis la ceinture semi-halophile, c'est à dire moins soumise aux embruns, dans laquelle domine l'immortelle. Cette végétation est surtout développée sur la partie occidentale de l'île face aux vents du large alors que sur la partie orientale, le maquis à lentisque succède immédiatement à la ceinture halophile, vers 5-8 m d'altitude. Cette friche à immortelle se retrouve ensuite sur les croupes, ou en clairière dans le maquis avec, cette fois, des plantes qui ne s'aventurent pas à proximité de la mer.

### LES LICHENS DES ROCHERS

La végétation rupicole est peu développée, seules quelques petites fougères occupent çà et là les fentes des rochers et des vieux murs. Par contre une association de 2 lichens jaunes orangés (Xanthonia parietina et Lecanora atra) est présente à l'est aussi bien en bord de mer que vers l'intérieur de l'île.

### LA VEGETATION DES ILOTS

Les îlots qui s'étalent entre Mezzu Mare et la Parata ont une surface trop modeste pour accueillir une végétation arbustive. Il n'y a que le versant sud-est de l'îlot de Cala d'Alga qui héberge quelques lentisques tandis que sur son flanc nord-ouest le seneçon à feuille de marguerite étale de mars à mai ses fleurs jaune vif.

L'île aux cormorans est en partie couverte par des lavatères arborescentes (Lavatera arborea) qui, tout comme les roses trémières, épanouissent, dès avril, de grandes fleurs roses. Leur feuillage abrite les nids des cormorans huppés.

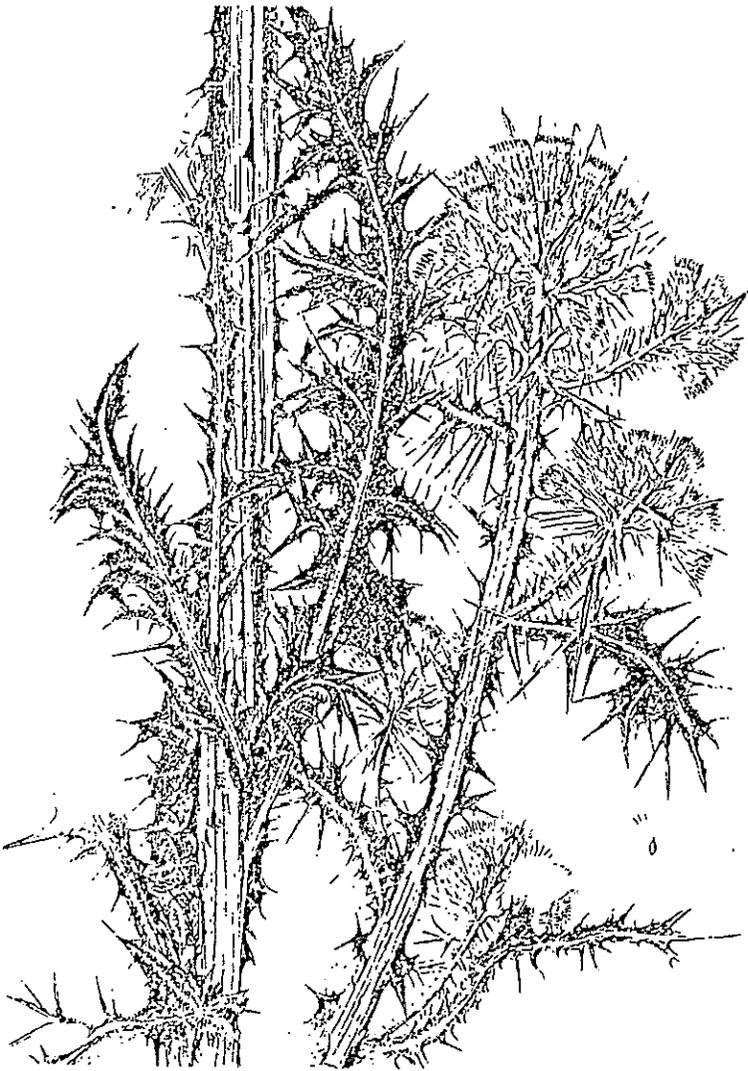
Sur le "sbiru", n'arrive à se développer aucune plante.

La végétation de l'Isola di Porri, très rase, est principalement composée de plantes halophiles : le seneçon, un mesembryanthème (Mesembryanthemum nodiflorum), plante voisine des carpobrotus -les griffes de sorcières-, le limonium et partout dans les tapis d'obione, des cinéraires et des poireaux sauvages (Allium comutatum) qui ont donné leur nom à cet îlot.

### LES RARETES BOTANIQUES DE MEZZU MARE

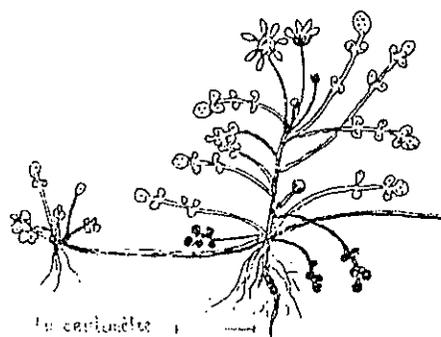
Quelques plantes rares ont, semble-t-il, trouvé refuge sur Mezzu Mare et contribuent à l'originalité de l'archipel.

L'arum mange mouche (Dracunculus muscivorus) ne vit qu'en Corse, en Sardaigne et aux Baléares. En Corse, on peut le rencontrer jusqu'à 700 m d'altitude en une dizaine de localités. Ce n'est pas une plante carnivore, mais ses grandes fleurs pourpres, qui atteignent jusqu'à 50 cm, dégagent une odeur cadavérique qui attire les mouches, celles-ci descendent alors dans le tube de la fleur et, prises au piège, assurent la fécondation en se débattant.



Carduus cephalanthus

Ce chardon en tête, dessiné par Marcelle CONRAD a été récolté sur Mezzu Mare en 1963.

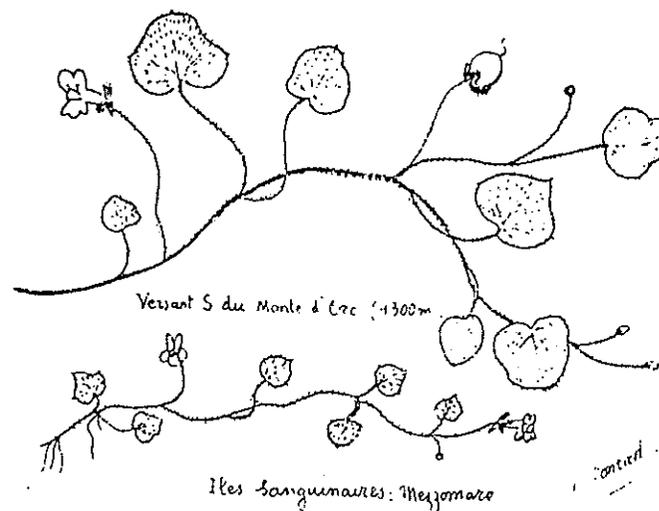


Nananthea perpusilla

Nananthea perpusilla est, à l'inverse, une petite plante de la famille des composées dont les fleurs ressemblent à de minuscules pâquerettes. Elle pousse dans les abris humides, sous les rochers et ne se rencontre en Corse, qu'aux îles Lavezzi, à Centuri et aux Sanguinaires. On la trouve en Sardaigne où elle est aussi rare.

L'armoise arborescente (Artemisia arborescens) n'est pas commune en Corse. Sur Mezzu Mare, elle fait partie du paysage, sur le bord des sentiers et sur les pentes rocailleuses, où son feuillage gris se détache bien sur le vert foncé des lentisques.

On trouve aussi l'Evax rotundata, autre petite composée endémique de Corse et de Sardaigne que l'on ne rencontre qu'en quelques points du littoral corse. Il y a aussi l'iris fétide (Iris foetidissima), qui, en Corse, n'est spontané que sur Mezzu Mare et à la Parata. Très récemment, G. DUTARTRE (\*) a découvert l'Hermodactylus tuberosus, petit iris qui, en Corse, ne vit qu'aux Sanguinaires où il était passé inaperçu jusqu'à présent. Il y a enfin une petite vesce "élégante" (Vicia elegantissima) que Marcelle CONRAD a retrouvée en abondance il y a quelques années et qui n'y avait jamais été signalée auparavant.



"Une petite linaria (L. aquitriloba) de taille extrêmement réduite ici, vit sous ces rochers près de Nananthea"...

Bien caractérisée des autres spécimens de montagne, par sa petite taille sur le littoral corse, cette plante a été décrite comme une sous-espèce nouvelle: Linaria aquitriloba subsp. insularis.

(\*) in GAMISANS. 1985 - Catalogue des Plantes Vasculaires de la Corse.

## LISTE DES PLANTES OBSERVEES

## SUR LES ILES SANGUINAIRES

PTERIDOPHYTA : *Asplenium obovatum* Viv. M.C., *Asplenium onopteris* L. M.C., *Cheilanthes grpe odora* Swartz M.C., *Anogramma leptophylla* (L.) Link M.C. ; AMARYLLIDACEAE : *Leucojum roseum* Martin R.M., M.C., *Narcissus tazetta* L. subsp. *tazetta* B., M.C. ; ARACEAE : *Arisarum vulgare* Targ. -Tozz. M.C., *Dracunculus muscivorus* (L. fil.) Parl B., R.M., M.C. ; IRIDACEAE : *Crocus minimus* DC. M.C., *Gynandiris sisyrrinchium* (L.) Parl. M.C. (??) L., *Hermodactylus tuberosus* (L.) Miller G.D., *Iris foetidissima* L. M.C., *Romulea ligustica* Parl. M.M., *Romulea requienii* Parl. M.C., ; JUNCACEAE : *Juncus acutus* L. M.C., *Juncus grpe bufonius* L. M.C. ; LILIACEAE : *Allium polyanthum* Schultes & Schultes fil. M.C., *Allium subhirsutum* L. M.C., *Allium triquetrum* L. M.C., *Asparagus acutifolius* L. M.C., *Asphodelus aestivus* Brot. R.M., M.C., *Ornithogalum umbellatum* L. M.C., *Smilax aspera* L. M.C. ; ORCHIDACEAE : *Orchis morio* L. M.C., *Orchis papilionacea* L. M.C., *Serapias cordigera* L. I.G., *Serapias lingua* L. M.C. ; POACEAE : *Brachypodium retusum* (Pers.) Beauv. R.M., M.C., *Briza maxima* L. M.C., *Briza media* L. M.C., *Briza minor* L. M.C., *Dactylis glomerata* L. subsp. *hispanica* (Roth) Nyman R.M., *Desmazeria marina* (L.) Druce R.M., M.C., *Lagurus ovatus* L. M.C., *Lamarckia aurea* (L.) Moench M.C., *Melica minuta* L. B., M.C., *Parapholis incurva* (L.) C.E. Hubbard M.C., *Polypogon maritimus* Willd. Subsp. *Subpathaceus* (Req.) Bonnier et Layens M.C., *Stipa capensis* Thunb. B., M.C., *Vulpia myuros* (L.) C.C. Gmelin M.C. ; POSIDONIACEAE : *Posidonia oceanica* (L.) Delile R.M. ; ALZOACEAE : *Mesembryanthemum nodiflorum* L. B., M.C. ; ANACARDIACEAE : *Pistacia lentiscus* B., R.M., M.C. ; ARISTOLOCHACEAE : *Aristolochia rotunda* L. (subsp. *insularis* (Nardi & Arrigoni) Gamisans ?) M.C. ; BORAGINACEAE : *Echium* sp. I.G., *Heliotropium europaeum* L. M.C. ; CALLITRICHACEAE : *Callitriche* sp. M.M. ; CAPRIFOLIACEAE : *Viburnum tinus* L. subsp. *tinus* L. B. ; CARYOPHYLLACEAE : *Sagina apetala* Ard. Subsp. *apetala* M.C., *Silene gallica* L. M.C., *Silene nocturna* L. subsp. *nocturna* var. *boullui* (Jordan) Fiori & Paol. B., *Silene gallica* L. var. *quinquevulnera* (L.) Koch M.C. ; CHENOPODIACEAE : *Atriplex halimus* L. M.C., *Atriplex prostrata* D.C. M.C., *Atriplex portulacoides* L. B., *Chenopodium album* L. M.C. ; CISTACEAE : *Cistus monspeliensis* L. B., R.M., M.C., *Cistus salvifolius* L. B., *Tuberaria guttata* (L.) Fourr. R.M. ; COMPOSITAE : *Artemisia arborescens* L. B., R.M., M.C., *Carlina corymbosa* L. R.M., M.C., *Carduus cephalanthus* Viv. B., M.C., *Crepis bellidifolia* Lois. M.C., *Dittrichia graveolens* (L.) Greuter M.C., *Dittrichia viscosa* (L.) Greuter subsp. *viscosa* R.M., M.C., *Evax pygmaea* L. M.C., *Evax rotundata* Moris B., M.C., *Hedypois rhagadioloides* (L.) Willd. M.C., *Helichrysum italicum* (Roth) G. Donfil subsp. *italicum* R.M., M.C., *Logfia gallica* (L.) Cosson & Germ. M.C., *Nananthea perpusilla* (Loisel.) D.C. B., M.C., *Picris hieracioides* L. M.C., *Pulicaria odora* (L.) Rchb. M.C., *Reichardia picroides* (L.) Roth. M.C., *Senecio bicolor* (Willd.) Tod. subsp. *cineraria* (DC) Chater R.M., M.C., *Senecio leucanthemifolius* Poir. subsp. *transiens* Rouy B., M.C., *Sylibum marianum* (L.) Gaertn. M.C., *Sonchus asper* (L.) Hill M.C., CRASSULACEAE : *Sedum cepaea* L. M.C., *Sedum stellatum* L. M.C., *Umbilicus rupestris* (Salisb.) Dandy M.C. ; CRUCIFERAE : *Cakile maritima* Scop. subsp. *maritima* B., *Lobularia maritima* (L.) Desv. M.C., *Matthiola incana* (L.) R. Br. B., M.C., *Matthiola sinuata* (L.) R. Br. B., M.C., *Matthiola tricuspidata* (L.) R. Br. B., M.C. ; EUPHORBIACEAE : *Euphorbia characias* L. R.M., M.C., *Euphorbia helioscopia* L. M.C., *Euphorbia paralias* L. B., *Euphorbia peplis* L. B., M.C., *Euphorbia peplus* L. M.C., *Euphorbia pterococca* L. M.C., *Euphorbia segetalis* L. subsp. *pineae* (L.) Hayek M.C., *Euphorbia portlandica* Salis (?) B., *Mercurialis annua* L. subsp. *ambigua* (L. fil.) Arcangeli M.C. ; ERICACEAE : *Erica arborea* L. B. ; FRANKENIACEAE : *Frankenia laevis* L. subsp. *laevis* R.M., M.C., *Frankenia pulverulenta* L. subsp. *pulverulenta* B. ; GENTIANACEAE : *Centaurium erythraea* Rafn. M.C., *Centaurium maritimum* (L.) Fritsch M.C. ; GERANIACEAE : *Erodium chium* (L.) Willd. M.C., *Erodium maritimum* (L.) L'Hér. M.C., *Geranium lucidum* L. B. ; LABIATAE : *Lavandula stoechas* L. subsp. *stoechas* M.C., *Stachys glutinosa* L. R.M., M.C., *Stachys marrubiifolia* Viv. M.C., *Teucrium marum* L. R.M., M.C. ; LEGUMINOSAE : *Calycotome villosa* (Poir.) Link M.C., *Lathyrus angulatus* L. M.C., *Lathyrus annuus* L. B., *Lathyrus articulatus* L. M.C., *Lathyrus saxatilis* (Vent.) Vis. B., *Lotus cytisoides* L. B., M.C., *Lotus edulis* L. B., M.C., *Lotus subbiflorus* Lag. subsp. *subbiflorus* M.C., *Melilotus elegans* Salzm. ex Ser. in DC. M.C., *Melilotus indica* (L.) All. M.C., *Melilotus messanensis* (L.) All. B., *Ononis reclinata* L. B., M.C., *Ornithopus compressus* L. M.C., *Ornithopus pinnatus* (Müller.) Druce M.C., *Trifolium campestre* Schreb M.C., *Trifolium smyrnaeum* Boiss. M.C., *Vicia villosa* Roth subsp. *pseudocracca* (Berthol.) P.W. Ball var. *brevipes* Willk. M.C. ; MALVACEAE : *Lavatera arborea* L. M.C. ; MORACEAE : *Ficus carica* L. B., R.M., M.C. ; MYRTACEAE : *Eucalyptus globulus* Labill. M.C. ; OLEACEAE : *Olea europaea* L. var. *europaea* R.M., *Olea europaea* L. var. *sylvestris* (Miller.) Brot. R.M., M.C., *Phyllirea angustifolia* L. R.M. ; PAPAVERACEAE : *Fumaria capreolata* L. subsp. *capreolata* M.C., *Glaucium flavum* Crantz M.C. ; PLUMBAGINACEAE : *Limonium articulatum* (Loisel.) O. Kuntze R.M., *Limonium dictyoeladum* (Boiss.) O. Kuntze B. ; POLYGONACEAE : *Rumex bucephalophorus* L. subsp. *bucephalophorus* M.C. ; PRIMULACEAE : *Anagallis arvensis* L. M.C. ; RAFFLESACEAE : *Cytinus hypocistis* L. subsp. *hypocistis* M.C. ; RANUNCULACEAE : *Clematis cirrhosa* L. I.G. ; ROSACEAE : *Rubus* sp. M.C. ; RUBIACEAE : *Galium aparine* L. M.C., *Galium spurium* M.C., *Sherardia arvensis* L. M.C., *Valantia muralis* L. M.C. ; SANTALACEAE : *Osyris alba* L. R.M., M.C. ; SCROPHULARIACEAE : *Bellardia trixago* (L.) All. I.G., *Cymbalaria aequitriloba* (Viv.) A. Cheval subsp. *insularis* (Rouy) Gamisans M.C., *Linaria pelisseriana* (L.) Miller M.C., *Scrophularia peregrina* L. M.C., *Verbascum* sp. M.C. ; SOLANACEAE : *Hyoscyamus albus* L. M.C. ; THYMELAEACEAE : *Thymelea hirsuta* (L.) Endl. B., R.M., M.C., *Thymelea tartonraira* (L.) All. subsp. *tartonraira* R.M., M.C. ; UMBELLIFERAE : *Crithmum maritimum* L. B., R.M., *Daucus carota* L. subsp. *drepanensis* (Arcangeli) Heywood M.C., *Daucus muricatus* (L.) L. M.C. ; URTICACEAE : *Urtica dioica* L. M.C., *Urtica urens* L. M.C.. ; RUTACEAE : *Ruta angustifolia* Pers. R.M. ; UMBELLIFERAE : *Daucus carotta* L. subsp. *commutatus* (Pael) Thell. M.C.

Observations de :

B. = Abbé BOULLU

R.M. = R. &amp; R. MOLINIER

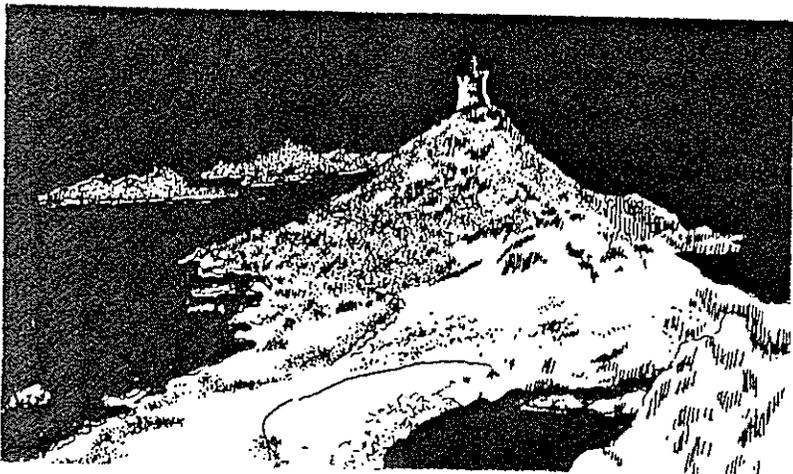
M.C. = Marcelle CONRAD

M.M. = Michel MURACCIOLE

G.D. = Gilles DUTARTRE

I.G. = Isabelle GUYOT

**HISTOIRE HUMAINE**



La Parata avec sa tour appelée jadis par les génois "Sanguinara di terra".  
Au fond, les Sanguinaires.

"...La Parata avec son petit hameau de pêcheurs et sa tour gènoise. Ici, on trouve toujours des avirons disposés à vous conduire aux îles Sanguinaires au nombre de quatre. La "Gauche" a un phare de lère classe et un sémaphore. Une bataille sanglante y fut livrée contre les Sarrazins au VIIIème siècle. De là leur nom. Ces îles sont la propriété de la famille PONTE : le Sénat génois en ayant fait don au noble Jean Jérôme PONTE le 22 mai 1640.

Le Prince Jérôme Napoléon qui mourut à Rome en 1891, le jour de Saint Patrick, avait demandé à être enterré dans une de ces îles. Il avait donné des indications spéciales pour sa tombe. "Mon monument sera simple, disait-il, une pyramide de granit corse qu'on puisse voir de la mer et qui surmontera mon tombeau creusé dans le roc vif. Battu des vents et de la mer, ce monument sera l'emblème de ma vie aventureuse et tourmentée". Mais le gouvernement français ne jugea pas à propos de laisser réaliser ce rêve si longtemps caressé."

Grace C.D. FAVRE (\*)

Il n'y a pas un récit de voyageur qui n'évoque les Sanguinaires sans parler de leur histoire. Même si dans la plupart des cas les inexactitudes sont abondantes, il est indéniable que la présence sur Mezzu Mare de nombreuses ruines anciennes suggère un passé riche et plein de mystères.

D'après les documents d'archives, nous savons que la présence humaine a été continue depuis le XVIème siècle et s'achève aujourd'hui avec le départ des gardiens du phare, les derniers habitants permanents des Sanguinaires.

L'absence, en Corse, de documents plus anciens, nous empêche malheureusement pour le moment du moins, de connaître l'importance de l'occupation de l'archipel avant 1550. Pourtant la position stratégique de ces îles, à l'entrée du golfe d'Ajaccio, a dû en faire, depuis fort longtemps, un poste de surveillance apprécié. Déjà, aux environs de 1530, il y avait des gardiens sur Mezzu Mare, et ce n'est qu'ensuite vers 1550 que la tour gènoise fut construite pour abriter une garnison militaire.

(\*) Le Petit Bastiais

3/9/1912 Notes de voyage d'une américaine en Corse. Les îles Sanguinaires.

## LA FAMILLE PONTE, PROPRIETAIRE DES ILES DURANT 3 SIECLES

Le 22 mai 1640, la Sérénissime République de Gênes concédait les Iles Sanguinaires, en emphythéose, au noble Gio Géronimo PONTE, citoyen d'Ajaccio. En contrepartie, celui-ci devait y planter de la vigne -"au moins douze mille pieds" mentionne le contrat-, des arbres -"six cents"-, des céréales et y construire une maisonnette. De plus, lui et ses héritiers, devaient verser une rente perpétuelle de 40 livres génoises.

Cette mise en valeur eut-elle lieu ? On sait seulement qu'en 1726, Nicolo Saverio PONTE attesta devant notaire qu'il y avait fait planter 7 à 8 000 pieds de vigne.

A la mort de Nicolo Saverio, son fils Giacomo Mario hérita des îles. Cet avocat, personnage le plus illustre de la famille, fut témoin et acteur des grands bouleversements que connut la Corse à cette époque et dut à maintes reprises défendre sa propriété. Ayant épousé la cause paoliste, il devint "auditore" du Magistrat du Gouvernement corse. En 1767, Pascal Paoli l'affranchit, sa vie durant, du canon annuel dû comme emphytéote des Iles Sanguinaires.

Lorsque la Corse devient française, en 1768, Jacques Marie PONTE, comme bien des notables, rejoint le "parti français" et en 1769, il marie sa fille à un avocat parisien. La même année, il prête serment devant le Conseil Supérieur qui siégeait à Bastia et commence, dès lors, une brillante carrière. En 1771, sa famille est annoblie et, en 1776 "en considération des services par lui rendus" (\*), l'Intendant de BOUCHEPORN fait "au nom du Roi, don et remise à Jacques Marie PONTE du cens dû pour les îles Sanguinaires".

Mais quatorze ans plus tard, ce titre de propriété est remis en cause par la loi du 12 Octobre 1791, qui révoque les aliénations des divers domaines nationaux en Corse, faites depuis 1768, époque de la réunion de la Corse à la France : les Sanguinaires sont en effet dans le lot ! Juridiquement cette décision n'est pas valable puisque le bail datait de 1640 et que le gouvernement royal s'était borné "à maintenir la famille PONTE, en possession des Iles Sanguinaires

(\*) Arch. dép. Corse-du-Sud. Série 1C115

conformément au bail emphytéotique." Aussi Jacques Marie PONTE dépose t-il un recours devant l'Administration d'Ajaccio qui décrète que la famille PONTE, effectivement, a des droits valables à soutenir et la renvoie devant l'Administration Supérieure du Département. En 1793, les îles n'en sont pas moins louées, par adjudication, et pour une durée de neuf ans, à quatre fermiers : Nicolo PARAVICINO, Natale BEVERINO, Franco MARTINETTI et Pietro POMPEANI.

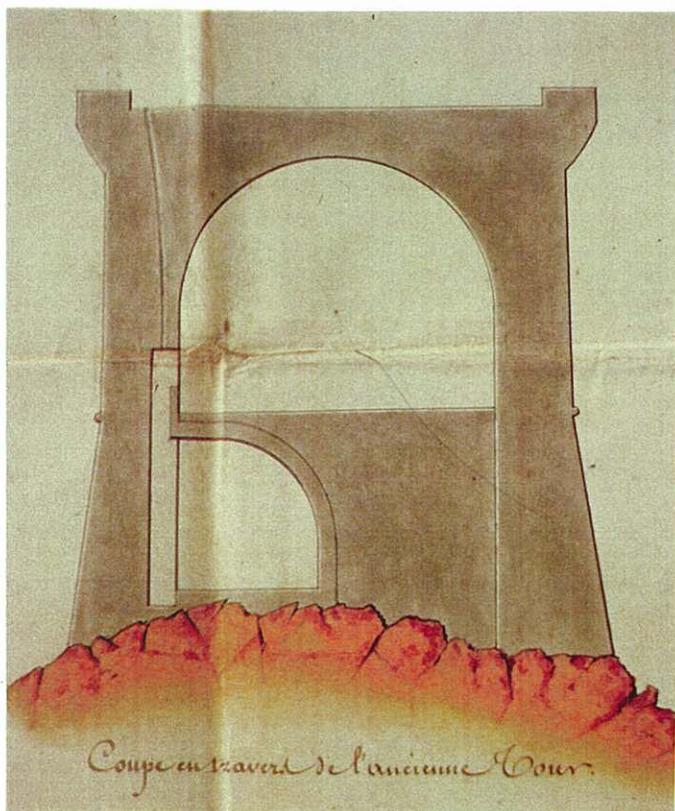
Le 16 Nivose An IX de la République, Jacques Marie PONTE, récupère enfin, son bien, mais la remise du cens, faite en 1776, est annulée et, dès lors, il doit payer une rente annuelle de 32 francs ainsi que les arrérages dus depuis la publication de la loi du 12 octobre 1791. En outre les fermiers installés sur l'île depuis 1793 ne peuvent être inquiétés jusqu'à l'expiration de leur bail.

Après avoir jalousement préservé leur bien pendant près de trois siècles les PONTE mirent, eux-mêmes, fin à cette possession. Une première fois, Laure Antoinette Nonciade faillit brader le fameux archipel en l'hypothéquant et c'est son fils qui sauva cet héritage familial en le rachetant à sa mère en 1925 pour la somme de 8 000 francs. Dix ans plus tard, le 10 Janvier 1935 la famille PONTE se défaisait néanmoins de ce don de la Sérénissime République.

## LA GARNISON MILITAIRE DE LA TOUR GENOISE

L'ancienne tour génoise était nommée "Sanguinara di mare" par opposition à la tour de la Parata, autrefois appelée "Sanguinara di terra". Elle fut construite vers 1550, sur le point culminant de Mezzu Mare, là où se trouve actuellement le phare. Dans l'acte d'emphytéose du 22 mai 1640 (\*) liant la famille PONTE à la République de Gênes, il fut stipulé qu'afin de préserver les plantations et les semailles, la République conférait à Gio Geronimo PONTE, durant dix années, la garde de la tour des îles Sanguinaires. Celui-ci s'engageait à proposer trois sujets compétents qui devaient être élus ou approuvés par le Magistrat comme l'étaient les soldats qui assuraient le service de la tour.

Bien plus tard, en 1808, 16 soldats tenaient garnison : 7 hommes du bataillon militaire du Liamone (Infanterie légère) et 9 canonniers gardes-côtes. Plus tard encore, comme le fait remarquer Guy MERIA (\*\*), la tour des Sanguinaires jouera, avec le lazaret, un autre rôle très important, celui de poste sanitaire.



*Coupe en travers de l'ancienne Tour.*

"Coupe en travers de l'ancienne tour génoise" en 1839  
au moment de la construction du phare.

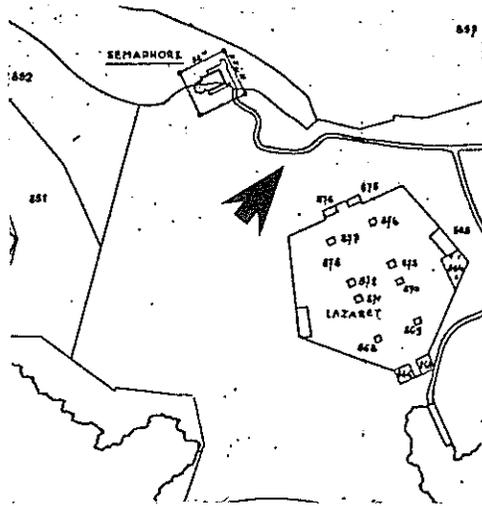
(\*) Arch. dép. Corse-du-Sud Série 1 C 115

(\*\*) G. MERIA (1979) La construction des tours de la Corse.

## LA CONSTRUCTION D'UNE CHAPELLE

En montant au sémaphore, on peut voir aujourd'hui, juste au dessus du lazaret, les ruines d'une petite chapelle qui fut certainement édifée vers la fin du XVII<sup>ème</sup> siècle. En effet, un passage des mémoires de Jacques Marie PONTE fait allusion à cette chapelle : "A cette époque (...), outre le fait de s'occuper du rendement de ses terres, Nicolo Saverio PONTE fit planter sur l'île Sanguinaire une vigne entourée d'un mur et des arbres fruitiers, avec l'obligation de construire une petite chapelle et de faire d'autres travaux conformes aux énoncés de l'acte de concession de la dite île..."(\*) Cependant l'acte de 1640 ne porte aucune trace d'une pareille clause. Quoiqu'il en soit cette chapelle a bel et bien été construite par Nicolo Saverio PONTE dans les dernières années du XVII<sup>ème</sup> siècle car, d'après un autre document, un chapelain vivait sur l'île en 1700. Celui-ci, Gio CATTANEO, "Capellano dell' Isola delle Sanguinare", adressa cette année-là, au Commissaire d'Ajaccio, une demande pour obtenir l'autorisation de quitter son poste, pour deux mois, afin de se rendre à Gênes (\*\*).

Cette chapelle fut-elle prévue pour assurer le service religieux des fermiers, des gardiens de la tour et des soldats résidant sur l'île ? C'est vraisemblable.



Les ruines qui semblent correspondre à l'ancienne chapelle ne figurent pas au cadastre de 1847, pourtant elles sont encore visibles au-dessus du lazaret.

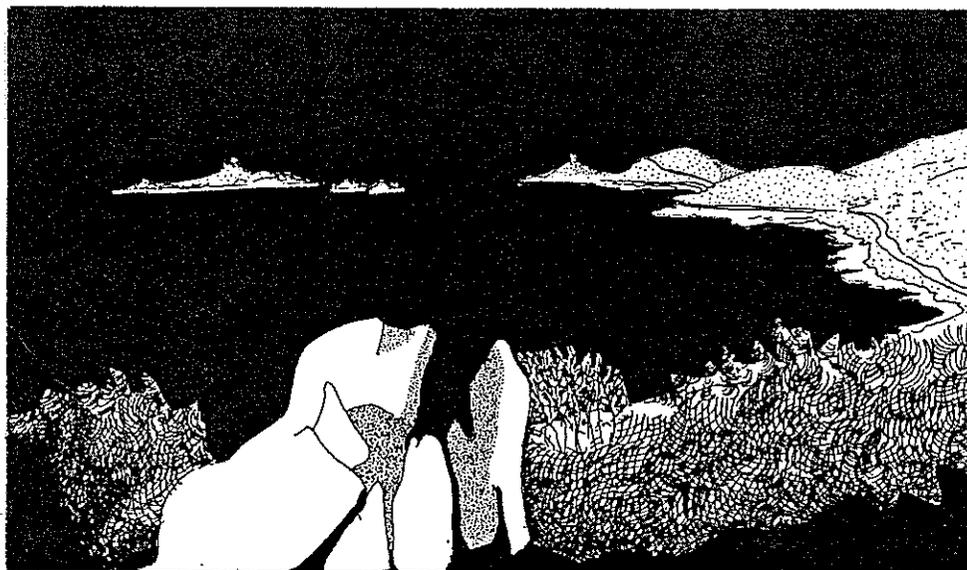
(\*) Arch. dép. Corse-du-Sud. Série 14 I 11

(\*\*) Fond des CAMERALI, 1700-1702 - Arch. dép. Corse du-Sud.

## LES GRECS DE PAOMIA AUX SANGUINAIRES

Au milieu du XVIIIème siècle, d'après le plan Terrier, "l'activité agricole est exercée (...) par 7 ou 8 familles grecques qui vivent sur la grande île (l'Isula di Mezzu Mare)" (\*). D'autres documents d'archives signalent en effet que, vers 1730, les vignes et les arbres fruitiers qui avaient été plantés par le PONTE, sur l'île Sanguinaire, furent détruits par le bétail des grecs ; ceux-ci chassés de PAOMIA par les gens de Vico et de Renno, avaient, sur ordre de la commune d'Ajaccio, apporté leurs bêtes sur "le domaine communal des Sanguinaires", c'est à dire sur la côte entre la Parata et Vignola, mais aussi sur le domaine privé des îles Sanguinaires. Les grecs, ou seulement leurs troupeaux, ont-ils séjourné longtemps sur Mezzu Mare ? Il est difficile de le dire. A cette époque, bien avant la construction du lazaret, des pêcheurs, de retour d'Afrique, effectuaient leur quarantaine sur l'île, dans des bâtiments de fortune. Si des familles grecques sont restées sur l'île au cours des années 1730, on peut penser qu'elles logeaient aussi dans des baraquements en bois qui n'ont laissé aucune trace, ce qui expliquerait que les documents anciens ne parlent jamais de maisons.

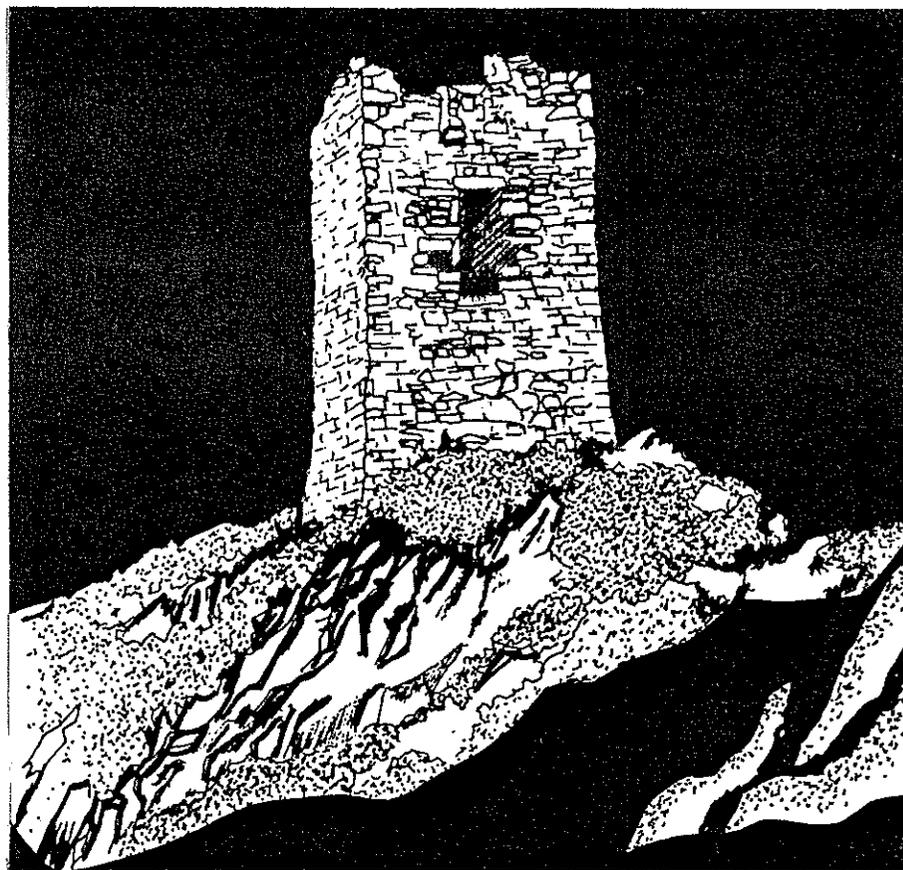
Les grecs, après avoir été chassés de Paomia, avaient l'autorisation de la commune d'Ajaccio de conduire leurs bêtes sur le domaine communal des Sanguinaires, c'est à dire entre la Parata et Vignola, mais aussi sur les Sanguinaires.



(\*) X. VERSINI, 1974, Ajaccio, mon village. Hachette, Paris, pp. 147-148.

## LA TOUR DE CASTELLUCIO

Cette tour apparaît sur les cartes en 1770. Elle aurait donc été construite avant cette date mais, à ce jour, aucun document disponible en Corse ne permet de savoir à quel moment précisément elle a été construite et quelle a été sa fonction.



## LES PREOCCUPATIONS SANITAIRES AU DEBUT DU XIXÈME SIECLE ET L'HISTOIRE DU LAZARET

Nous ne possédons, actuellement, que peu de renseignements sur l'occupation des Sanguinaires au XVIIIème siècle. En revanche, le XIXème siècle a été marqué par une intense activité qui a laissé de nombreux documents d'archives. La construction du lazaret fut certainement le fait historique le plus marquant de ce siècle.

### LA FIN D'UN CONFLIT

Le 8 floreal An X (28 avril 1802) les conseils décidèrent de construire, sur Mezzu Mare, un lazaret pour servir de lieu de quarantaine aux pêcheurs de corail de retour des côtes d'Afrique.

Cet arrêté mit fin au conflit qui opposait, depuis 1791, les conservateurs marseillais de la santé, spécialement chargés de surveiller la manière dont on se conduisait, en Corse, en matière de précautions de santé (\*), à ceux d'Ajaccio. Comme les Corses avaient demandé, en vain, un lazaret destiné aux seuls bateaux corailleurs, ils décidèrent d'enfreindre les règles sanitaires et permirent aux équipages de purger leur quarantaine, dans des établissements de fortune, sur les Sanguinaires.

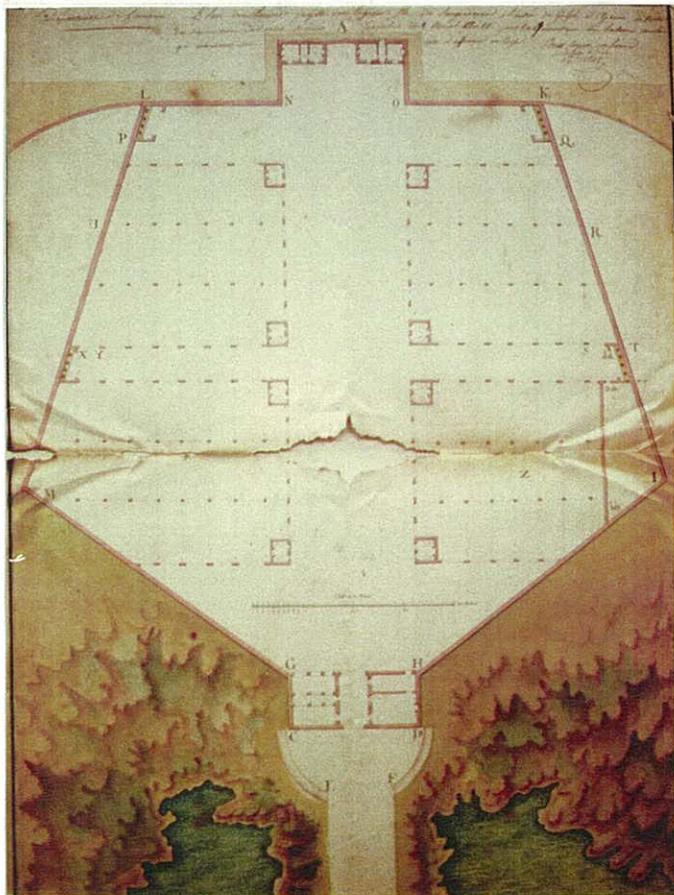
Les Intendants marseillais, qui eurent vent de l'affaire, demandèrent des explications. Celles-ci ne furent pas fournies mais ce qui n'était qu'un doute devint une certitude lorsque les patrons pêcheurs Jean Pierre VICO et Sauveur GABELLA, arrivés dans la cité phocéenne déclarèrent sous serment, en 1791, "qu'environ 55 gondoles corallines de retour de la Côte d'Afrique" avaient "été admises à quarantaine aux îles Sanguinaires et que d'autres avaient déjà obtenu la libre pratique à Ajaccio après avoir fait aux dites îles de 20 à 22 jours de quarantaine..." Les conservateurs décidèrent alors de "soumettre à une quarantaine d'observation de 10 jours tous les bâtiments partis de Corse..." Et pour que la sanction soit encore plus efficace, ils avertirent leurs correspondants italiens et espagnols.

Finalement la proclamation royale du 17 décembre 1791 sur les



Le lazaret et le phare vus de la pointe du Tabernacle.  
Photo J.F. PACCOSI, C.R.D.P. de Corse, "Aspect de la santé en Corse".

(\*) Arch. dép. Corse-du-Sud. Série L. 84.



PLAN DU LAZARET DES ILES SANGUINAIRES.

Réalisé le 12 Octobre 1802 par l'Ingénieur en Chef du LIAMONE.

(\*) Arch. dép. Haute Corse. Sous séries 19 P 3, 19 P3/1.

(\*\*) Arch. dép. Corse du Sud. Série 4 S 42.

règlements sanitaires servit de prétexte aux membres du Directoire du Département de la Corse pour recommander dans une circulaire adressée début 1792, à tous les conservateurs de santé de l'île "d'user de la vigilance la plus active dans leurs fonctions et d'observer rigoureusement les règles de santé établies depuis longtemps et nouvellement confirmées..."

Cette attitude ayant considérablement détendu l'atmosphère, Marseille saisit "le premier indice quoiqu'indirect de retour de l'ordre, pour supprimer la quarantaine" imposée depuis septembre 1791.

#### MOINS DE NEUF ANS DE FONCTIONNEMENT

Le projet de lazaret fut déposé le 12 octobre 1802 par l'ingénieur PETRUCCI. Il fut approuvé en 1803, avec quelques modifications dont l'adjonction d'un cimetière. La construction débuta en 1806. "Des maîtres maçons, des ouvriers insulaires, des nègres, des forçats napolitains et des étrangers" furent employés à cette tâche (\*). Des pins larici furent prélevés dans la forêt de Pineta pour les boiseries et les tuiles et briques furent vraisemblablement fabriquées dans la tuilerie qui existait à la Parata à cette époque.

Mais l'installation du lazaret se heurta à l'opposition du propriétaire des îles, en l'occurrence Jacques Marie PONTE. Celui-ci croyait au caractère provisoire de cette construction, et avait "supporté dans le silence le dommage causé dans sa dite propriété." Un jour, il demanda au Préfet "de faire estimer l'étendue du terrain qui sera nécessaire d'occuper" (\*\*), et le montant des pertes dues à la destruction de la récolte de blé, à la levée des pierres employées pour le bâtiment et à la quantité de bois de chauffage que la garnison et les matelots tiraient pour leur propre usage. D'expertise en expertise, les indemnités ne furent versées qu'en 1814, alors que Jacques Marie PONTE était décédé depuis 1811.

Entre temps, en 1807, eut lieu l'inauguration officielle du lazaret et les vingt clefs de l'établissement furent remises le 27 août à un membre de la Conservation de la Santé d'Ajaccio.

Etienne COSTA fut nommé Capitaine du lazaret.

### LES RAISONS D'UNE RESTAURATION

Neuf ans plus tard, il est déjà question de restauration ! En 1816, un état des lieux révèle qu'il faut 7 000 F. de travaux, plus 3 000 F. de réparations urgentes afin que le lazaret soit prêt pour le mois de septembre, époque de retour des corailleurs. Mais le Ministre ne décide la restauration qu'en 1818.

En 1820, un rapport démontre la nécessité de conserver, mais surtout de perfectionner l'établissement pour permettre à la Corse de s'affranchir du tribut qu'elle paye à Livourne en façonnant chez elle une matière qu'elle livre brute à l'étranger.

Pourtant la même année, il est décidé de fermer le lazaret aux bateaux corailleurs et à tout autre qui s'y présenterait. Ceux-ci doivent être dirigés vers les ports de Marseille, Toulon ou Livourne. Ces dispositions sont notifiées aux capitaines des canonnières du Roi, "l'Averne et l'Agile", ainsi qu'à tous les autres bateaux garde côtes chargés de surveiller l'approche des corailleurs ajacciens.

Ainsi en septembre et octobre 1820, trente bateaux de retour des régions de Bizerte et Bone sont dirigés sur le port de Livourne. L'année suivante, le Préfet propose au Ministre de l'Intérieur que, dans un premier temps, avant la restauration complète du lazaret, des bâtiments convoient les corailleurs corses depuis l'Afrique du Nord jusqu'à Livourne. Mais il demande également de maintenir le lazaret aux Sanguinaires afin de rassurer les populations locales en cas d'épidémie dans les environs.

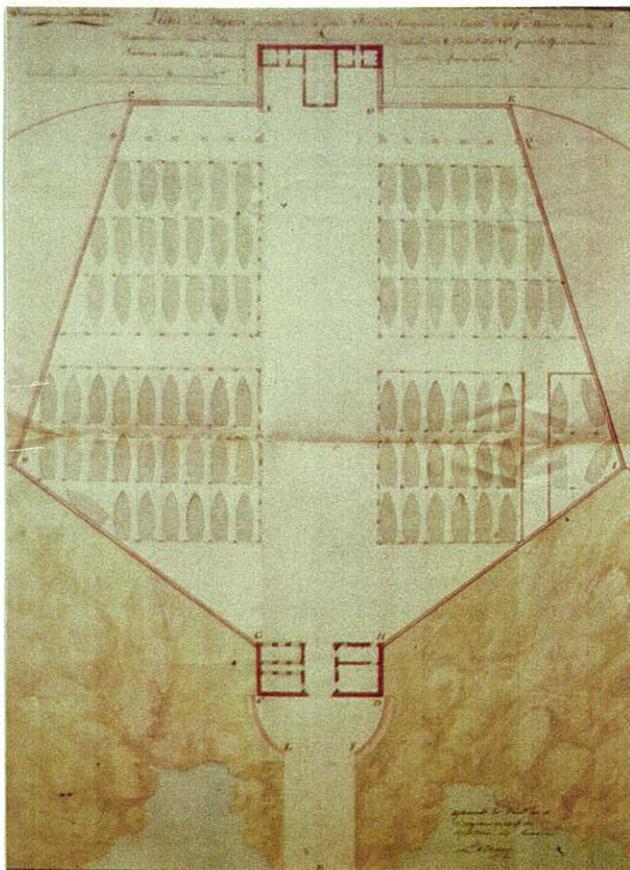
En 1821, l'établissement devient inutile car une Ordonnance royale défend à tout capitaine de navire provenant des "Echelles du Levant" ou des côtes de Barbarie de purger sa quarantaine ailleurs que dans les ports de Marseille et Toulon. Les Intendants suppriment alors la place de Capitaine, seul un gardien est maintenu sur place.

Une initiative royale en faveur de l'industrie corallière relance le débat. Charles X, roi de France, consent à ce que les armateurs français soient exemptés de la subvention de 200 piastres qu'ils payent pour être autorisés à pêcher dans les concessions d'Afrique. Plus de dix gondoles quittent alors Ajaccio. Dans une lettre adressée,

au Préfet, le 16 mars 1826, les Intendants de la Santé Publique demandent donc la réouverture du lazaret des Sanguinaires en appuyant leur requête sur des considérations techniques et économiques. Selon eux, les marins corses revenant d'Afrique dans la saison la plus orageuse de l'année ne se hasardent pas, à bord de leurs frêles embarcations, jusque dans les ports du midi et se rendent dans le lazaret le moins éloigné, celui de Livourne, qu'ils atteignent sans perdre de vue les terres côtières. La décision royale de 1822 les obligeait donc en fait, à se diriger vers ce port toscan. Malheureusement, ces hommes privés de toute ressource après six à sept mois d'un travail des plus pénibles doivent, pour faire face aux frais de la quarantaine, vendre leur corail sur place, privant ainsi les manufactures françaises et rendant inopérante la décision gouvernementale.

Le 20 mars 1826, le Préfet plaide donc le dossier auprès du Ministre : "l'expérience a prouvé que ces marins (...) sont à la merci des Juifs livournais qui achètent à vil prix le produit de leur pêche. Dès lors, le but du Gouvernement est manqué ; nos manufactures ne sont plus approvisionnées que par des étrangers ; nos marins privés d'un bénéfice qu'ils achètent au prix de tant de dangers et de travaux se découragent et cessent bientôt de se livrer à la pêche au corail. Il serait donc utile, Monseigneur, de rendre à sa première destination le lazaret des Iles Sanguinaires. (...) On pourrait, au moyen des réparations nécessaires, compléter son isolement absolu." Le Préfet insiste aussi sur le fait que la pêche du corail est, pour la Corse, une branche d'industrie fort importante, pour le maintien de laquelle toute entrave doit être écartée (\*).

Mais la réponse du Ministre est négative. En effet, l'Intendance Sanitaire de Marseille ayant tout avantage à ce que le lazaret des îles Sanguinaires, même rendu à sa destination première, ne soit pas réouvert, fait observer que la distance séparant la cité phocéenne de la Corse, se franchissait en peu de temps et n'ajoutait rien aux dangers de la navigation entre l'île et la côte africaine, que les dépenses de quarantaine n'excédaient pas 102 francs pour les corailleurs qui étaient assurés de trouver à Marseille un débit avantageux de leur corail, et que, si les pêcheurs corses étaient à la merci des juifs livournais, ce n'était point à cause des frais de quarantaine, pas plus élevés dans le port toscan, mais bien plutôt parce que les juifs avançaient aux corailleurs des fonds à gros intérêts pour leur armement et, en remboursement, achetaient leur corail à vil prix.



PLAN DU LAZARET DES ILES SANGUINAIRES

Comme on peut le constater, les gondoles dans lesquelles vivaient les corailleurs, étaient hissées dans l'enceinte du lazaret.

(\*) Arch. dép. Corse du Sud. Série 5 M 138

Toutefois, le Ministre suggère la solution suivante : "les bateaux corailleurs pourraient (...) très bien ne pas traverser la mer tous les ans en séjournant aux concessions d'Afrique plusieurs années de suite", et se livrer ainsi, à leur industrie, hiver comme été.

#### LE CHOLERA ET LA RESTAURATION PARTIELLE DU LAZARET

En 1832, la restauration du lazaret est toujours à l'ordre du jour. De guerre lasse, le Préfet demande qu'un rapport circonstancié et un devis des ouvrages à entreprendre soit établi par l'Administration. Le bâtiment est en piteux état, il n'a plus ni portes, ni fenêtres sans parler du toit et des murs qui sont très abimés (\*).

Mais l'apparition, à Aix, du "choléra morbus", va entraîner la restauration de l'établissement. Le 10 octobre 1832, les intendants sanitaires demandent au Préfet d'ordonner "les travaux de réparation (...) et plus particulièrement la réparation des huit maisonnettes et du logement de l'ex-capitaine du lazaret", faisant observer que "ces derniers établissements pourraient suffire, pour le moment, pour l'usage auquel on les destinerait, sauf à continuer les réparations des autres parties du lazaret si le besoin venait à se faire sentir" (\*\*). Un inspecteur, envoyé sur place, évalue le montant des dépenses résultant des mesures préconisées par l'Administration Sanitaire d'Ajaccio pour disposer du lazaret.

Les affaires traînent cependant et, la population devenant de plus en plus inquiète, le Conseil Municipal d'Ajaccio, soucieux de dégager sa responsabilité, se réunit en séance extraordinaire, le 16 juillet 1835, pour rédiger une lettre à l'attention des Intendants Sanitaires Ajacciens dans laquelle ils écrivent : "la maladie pestilentielle qui existe à Toulon est parvenue à un tel point d'intensité que nous ne saurions différer davantage de faire auprès de vous toutes les démarches que le cri de ville nous suggère et, sans chercher si nous avons le droit de revenir à vous comme Conseillers Municipaux, vous nous écouterez, nous l'espérons, comme citoyens et pères de familles. (...) Si le malheur voulait que le choléra vint désoler notre ville, faute de mesures assez rigoureuses, quelle responsabilité ne pèserait pas sur vous, Messieurs, et au moment de la détresse, quelle force nous resterait-il pour contenir une population justement



Lors des tempêtes, l'anse du débarcadère ne constitue pas un abri sûr et l'île peut rester isolée. A droite, le lazaret et, derrière, la pointe du Tabernacle.

(\*) Arch. dép. Corse du Sud : Série 5 M 138

(\*\*) Arch. dép. Corse du Sud : Série 5 M 138

irritée. Quant à nous, notre tâche est remplie, c'est de votre vigilance que dépend actuellement la santé publique..." (\*).

Le 10 juillet 1835, l'Intendance de la Santé Publique d'Ajaccio prescrit des mesures de séquestration rigoureuses envers les provenances des ports du midi, et demande qu'une maison de santé publique soit construite au lieu-dit "Cala di Muro" près de l'ancienne chapelle Saint Joseph. Comme le temps presse, les Intendants décident le 16 juillet 1835, d'affecter le lazaret des îles Sanguinaires à la réception des arrivages du continent français. Le Ministre finit par accepter cette décision qui rassure "les esprits vivement alarmés" et affranchit "l'Administration d'une responsabilité grave aux yeux d'un public prévenu" (\*\*). Il conseille toutefois au Préfet de limiter les frais de restauration au strict nécessaire, étant donné qu'il s'agit là "d'une mesure essentiellement temporaire". Et, en attendant, ordre est donné aux agents des paquebots à vapeur et aux capitaines des navires de ne prendre à leur bord aucun passager à destination de la Corse (\*\*).

#### LA LENTE AGONIE DU LAZARET

Enfin, le lazaret est donc restauré au cours de l'été 1835. Mais toutes ces péripéties, et les inconvénients liés à l'isolement des passagers, sur cette île trop éloignée du port d'Ajaccio, conduisent les Intendants à rechercher un local plus approprié et plus accessible. C'est ainsi qu'ils louent, finalement, pour héberger les quarantenaires, quelques pièces d'une maison non achevée qui se trouve à Ajaccio et appartient au Président CUNEO D'ORNANO.

Cette solution provisoire, n'empêche pas les Intendants de continuer à réclamer la construction d'un bâtiment en invoquant l'intérêt des passagers "qu'un sentiment d'humanité et de convenance s'oppose à ce qu'on les envoie dans un local situé à une distance d'environ 10 milles de notre port et sur une île où il n'est pas possible, même en bonne saison, de leur apporter les provisions et les secours dont ils ont besoin..." mais aussi celui du commerce : "puisque sans tenir compte des frais que nécessite le transport des marchandises après leur purification au lazaret actuel, elles y sont parfois séquestrées par la grosse mer pendant divers jours et, un pareil retard s'opposant au débit régulier des marchandises, occasionne, par conséquent, un dommage assez notable aux négociants" (\*\*\*)).

(\*) Arch. dép. Corse du Sud : Série 5 M 134.

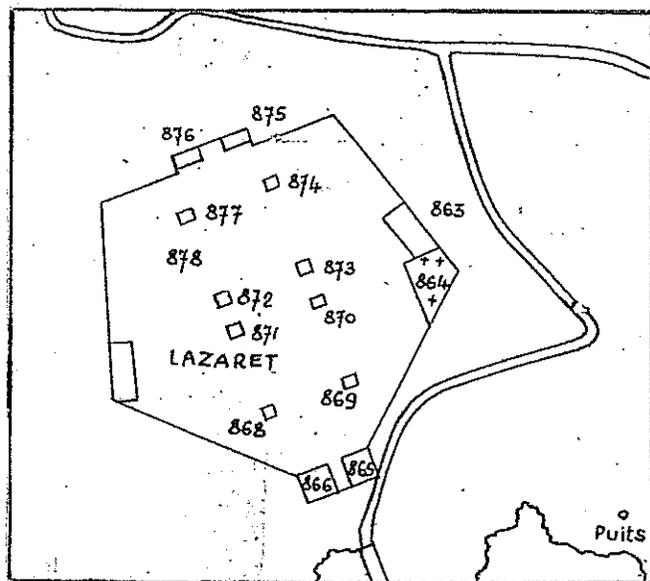
(\*\*) Arch. dép. Corse du Sud : Série 5 M 38.

(\*\*\*) Arch. dép. Corse du Sud : Série 5 M 138.

Ce nouveau lazaret pourrait être construit au fond du golfe d'Ajaccio, à Aspretto. Cette idée n'était pas nouvelle ; déjà, en 1791, MEURON, dans un rapport, considérait le site d'Aspretto comme le meilleur. (\*)

Mais l'obligation d'utiliser des maisons particulières pour abriter les quarantenaires attire l'attention du Ministre des Travaux Publics, de l'Agriculture et du Commerce, qui demande des éclaircissements sur les circonstances qui justifient une telle initiative. Le Préfet se montre alors catégorique : "L'inconvénient qui s'est présenté en octobre 1837 et qui a nécessité la location de la maison du Sieur CUNEO D'ORNANO se reproduira toujours et surtout en hiver. L'île des Sanguinaires où se trouve le lazaret est placée à plus de dix milles de distance de la ville d'Ajaccio, n'a point de port pour les bâtiments, même de moindre portée et est tout à fait inabordable pendant les gros temps. Plus d'une fois, les passagers qui y étaient déposés sont restés huit et même quinze jours sans communication avec la terre et dans l'impossibilité de se procurer des vivres. L'Intendance ne serait pas, en conséquence, d'avis de réparer les maisonnettes du lazaret bien qu'elles soient en mauvais état et elle propose pour porter remède aux inconvénients que je viens d'indiquer (...) de transférer le lazaret sur un point plus rapproché de la ville." (\*\*)

En 1839, le Ministre autorise enfin l'Intendance à dresser le plan du nouvel établissement et lorsque le Préfet présente le nouveau projet au Ministre, il insiste en ces termes : "Vous avez reconnu cette nécessité qui est impérieuse et tout me porte à croire que vous consentirez à couronner l'oeuvre en approuvant, non seulement les plans et devis de cet établissement, mais en accordant aussi, cette année, la subvention de 20 000 francs que j'ai pris la liberté de demander. La Corse négligée sous l'Empire, presque oubliée sous la Restauration, est l'objet, surtout maintenant, des vives sympathies du gouvernement réparateur de juillet..." (\*\*). Quant au lazaret actuel des îles Sanguinaires, je ne mets aucun doute qu'il ne soit vendu sans obstacle, mais je crains qu'on n'en retire que fort peu. L'ancien propriétaire du terrain sur lequel le lazaret est construit aurait seul intérêt à l'acheter mais il ne pourra en donner un prix passable, car les terres qui entourent cet établissement et qui forment la petite île des Sanguinaires sont d'un produit presque nul. L'Adminis-

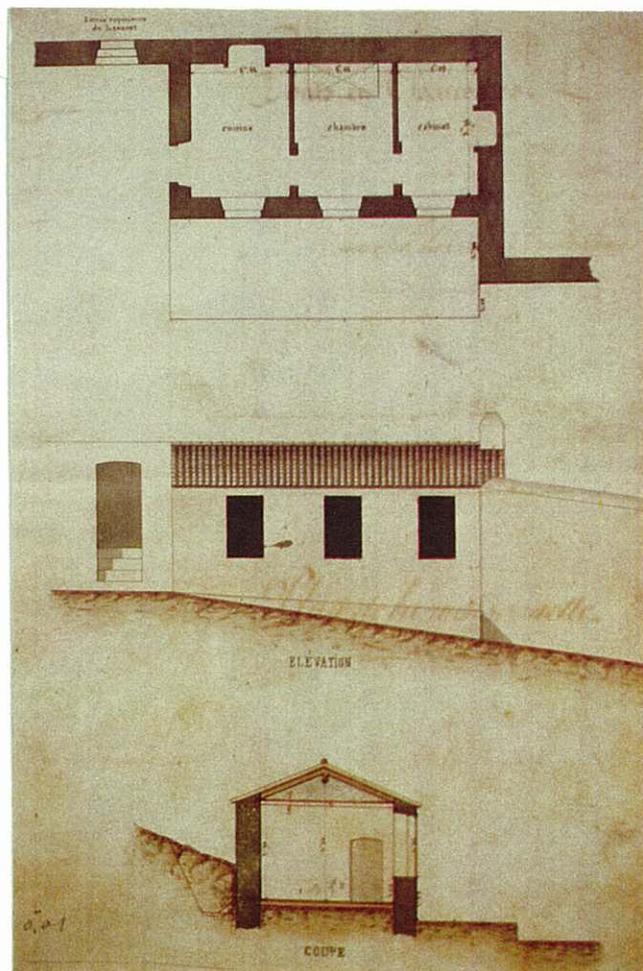


PLAN DU LAZARET  
d'après le Cadastre de 1847

(\*) Arch. dép. Corse du Sud : Série L 82

(\*\*) Arch. dép. Corse du Sud : Série M 138

Projet de réparation d'une maisonnette du lazaret destinée à loger la famille du gardien chef du phare, dressé par l'Ingénieur CHANSON le 29 mai 1853.



tration des Ponts et Chaussées va faire construire incessamment dans cette île un phare" (\*). Toutes ces considérations se heurtèrent malgré tout au refus du Ministre !

Un évènement modifie brusquement la situation : le 26 octobre 1840, 25 à 30 militaires, évacués des hopitaux d'Algérie à bord du bateau à vapeur, le Crocodile, sont transportés, dès leur arrivée à Ajaccio, dans une salle isolée de l'hôpital militaire. Bien que ces soldats n'aient pas été débarqués immédiatement et qu'ils n'aient pas été contagieux, cette initiative déplait fortement au Ministre qui rappelle à l'ordre le Préfet à qui il reproche de ne pas avoir respecté l'obligation d'éloignement (\*). Le Préfet saisit alors cette occasion pour souligner que la construction d'un nouvel établissement devient inéluctable : "En hiver, les communications entre Ajaccio et les îles Sanguinaires sont souvent impossibles et ces îles n'offrent aucune ressource, absolument aucune (...) Le cas du Crocodile se reproduira probablement plus d'une fois et si, comme il y a tout lieu de le supposer aussi, les militaires de l'Armée d'Afrique que l'on enverra faire usage des eaux thermales de Guagno sont dirigés directement d'Alger sur Ajaccio, il faudra nécessairement penser à avoir un Lazaret près de la ville. Je regrette sincèrement, Monsieur le Ministre, que vous n'ayez pas cru devoir accueillir la proposition qui vous a été faite à plusieurs reprises par l'Intendance d'Ajaccio et par moi d'autoriser la construction d'un établissement sanitaire au lieu-dit Aspretto." (\*)

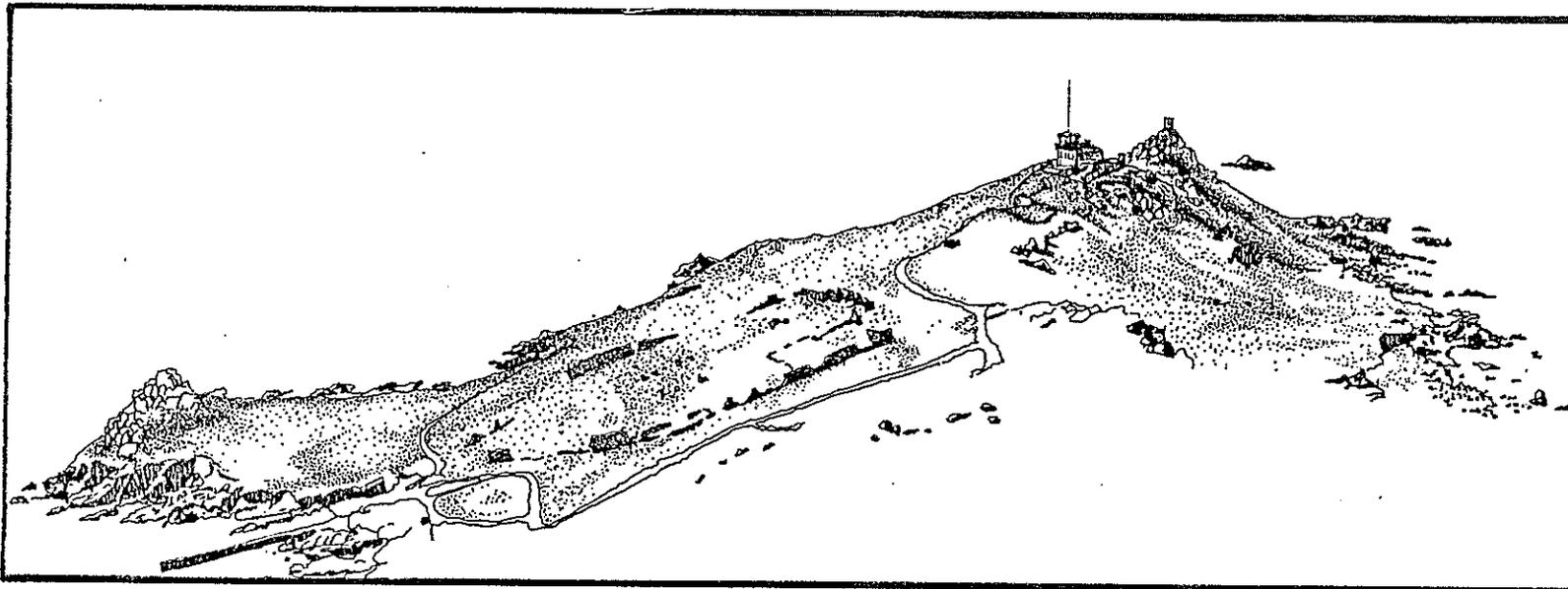
Cette fois, la construction du lazaret d'Aspretto est décidée et le sort de celui des Sanguinaires définitivement réglé. En 1845, l'entrepreneur enlève, sans autorisation, des planches et des chevrons des toitures de l'ancien lazaret, pour construire les portes et les fenêtres du nouvel établissement. En 1852, le lazaret de Mezzu Mare est remis au domaine. Un moment, sa vente est envisagée, mais voyant qu'elle n'en tirerait qu'un très faible prix, l'Administration des Domaines la cède, en 1858, aux Ponts et Chaussées pour le service du phare. Un gardien veille sur ces ruines au delà de 1891.

Le lazaret sombre lentement dans la déchéance mais non dans l'oubli. Durant l'hiver 1862-1863, un homme en quête de solitude et de merveilleux, vient ajouter à la gloire historique des bâtiments, le génie de l'écrivain : "Les jours de grand vent, le bord de l'eau

(\*) Arch. dép. Corse du Sud : Série M 138.

n'étant pas tenable, je m'enfermais dans la cour du lazaret, une petite cour mélancolique, tout embaumée de romarin et d'absinthe sauvage, et là, blotti contre un pan de vieux mur, je me laissais envahir doucement, par le vague parfum d'abandon et de tristesse qui flottait avec le soleil dans les logettes de pierre, ouvertes tout autour comme d'anciennes tombes. De temps en temps, un battement de porte, un bond léger dans l'herbe... c'était une chèvre qui venait brouter à l'abri du vent. En me voyant, elle s'arrêtait, interdite, et restait plantée devant moi, l'air vif, la corne haute, me regardant d'un oeil enfantin... Vers cinq heures, le porte voix des gardiens m'appelait pour dîner." (\*)

(\*) A. DAUDET, Lettres de mon moulin.



Le lazaret tel qu'on l'a-  
perçoit à partir du phare.  
Au fond le sémaphore et  
plus loin la tour de Cas-  
telluccio.

## L'EDIFICATION DU PHARE

Au XIX<sup>ème</sup> siècle, un autre évènement va marquer la physionomie des Sanguinaires.

En avril 1838, le Gouvernement décide, pour assurer la protection des navires à vapeur, de nommer une commission d'officiers de marine chargée de parcourir les côtes de Corse, afin de déterminer les emplacements susceptibles de recevoir l'installation d'un phare. Cinq emplacements sont retenus : Pertusato-Bonifacio, La Chiappa-Porto Vecchio, La Giraglia, Revelata-Calvi et les îles Sanguinaires.

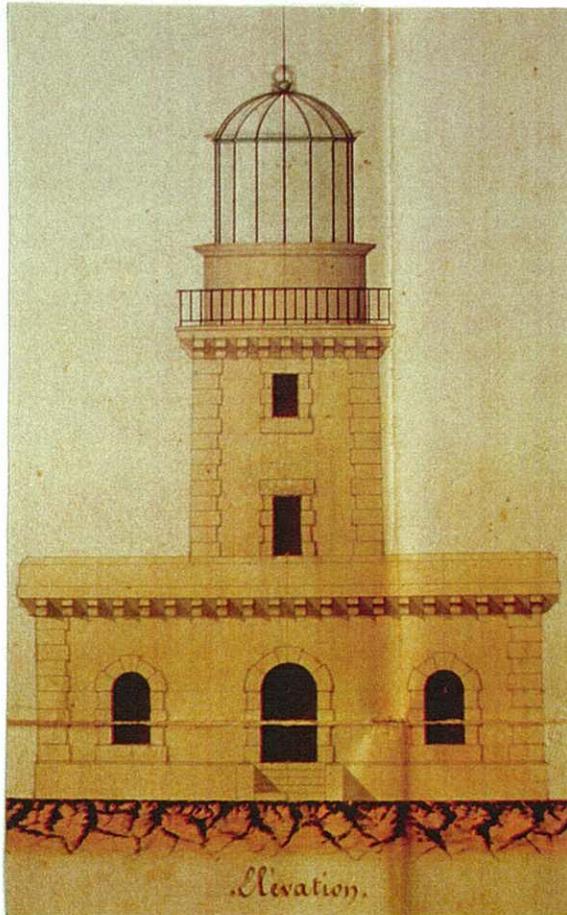
En août, un projet est présenté pour les Sanguinaires : le phare sera établi sur le point culminant de la Grande Ile Sanguinaire à la place de la vieille tour génoise ruinée. Le pied de l'édifice s'élèvera à 82 mètres au-dessus du niveau de la mer. Le bâtiment se compose d'un pavillon carré -comprenant un étage souterrain abritant une cave à huile, une cave à vin, une citerne et son citerneau-, d'un rez de chaussée dans lequel sont ménagés des logements pour les gardiens et d'une tour centrale, également carrée, destinée à porter l'appareil du Phare.

En 1840, l'approbation de ce projet est assortie de diverses conditions :

- Le Département de la Guerre doit conserver la propriété de la nouvelle tour et pouvoir en disposer librement dans le cas où la défense de ce littoral exigerait que ce bâtiment soit occupé militairement.
- De son côté, le Département des Travaux Publics doit rester propriétaire de la partie supérieure de l'édifice portant l'appareil du fanal, laquelle doit demeurer affectée au service du phare proprement dit.

Les travaux débutent sous la conduite de l'Ingénieur BERTHELIN, mais celui-ci se heurta à l'opposition d'Antoine PONTE, propriétaire des îles, qui se plaint de ne pas avoir été averti. Il déplore que l'on ait occupé le terrain sans souci des dommages causés aux pâturages et surtout sans que personne n'ait songé à une indemnisation.

"Projet pour la construction d'un phare du 1<sup>er</sup> ordre à établir sur le mamelon de l'Ile dite la Grande Sanguinaire du golfe d'Ajaccio" dressé et présenté par BERTHELIN ingénieur ordinaire ponts et chaussées le 1<sup>er</sup> Août 1839.



PONTE discute, par d'interminables réclamations, le montant de ces indemnités. Les nombreux échanges de correspondance entre le Préfet, l'Administration des Ponts et Chaussées et Antoine PONTE font traîner l'affaire. En 1847, ce dernier accepte enfin l'indemnité proposée par l'Etat en 1841.

Entre temps, le phare a été mis en service le 15 novembre 1844. En 1848, PONTE signe l'acte de vente par lequel il cède à l'Etat "16 ares et 70 centiares de terrain de mauvaise qualité" pour l'édification du phare.

En 1862, les trois gardiens qui assurent le fonctionnement du phare semblent être les seuls habitants permanents de Mezzu Mare. Alphonse DAUDET relate ainsi la rude vie de ces hommes :

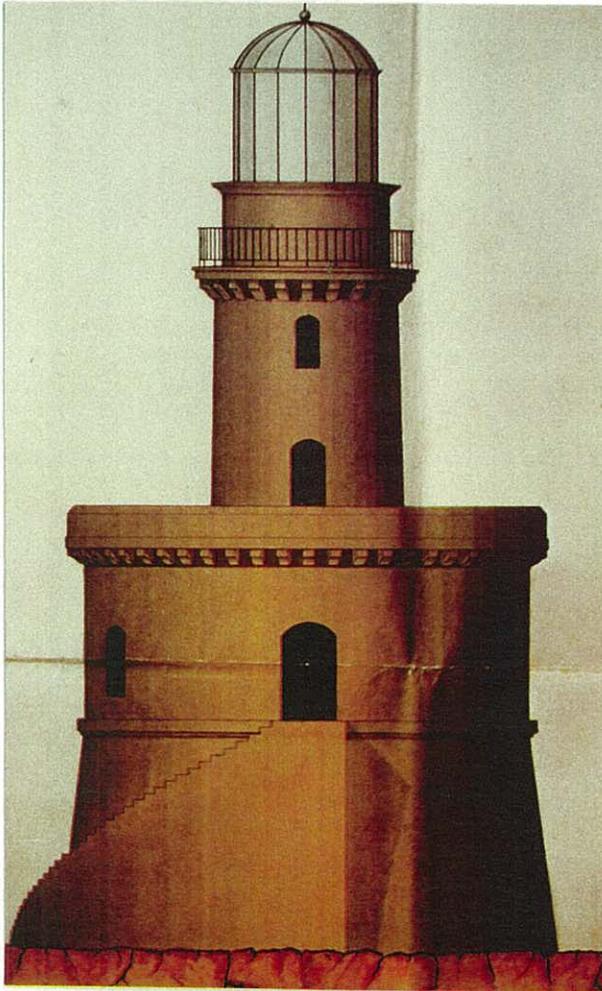
*Il y en avait trois, un Marseillais et deux Corses, tous trois petits, barbus, le même visage tanné, crevassé, le même pelone (caban) en poil de chèvre, mais d'allure et d'humeur entièrement opposées... Tous trois de bonnes gens, simples, naïfs et pleins de prévenance pour leur hôte, quoique au fond il dût leur paraître un monsieur bien extraordinaire...*

*Pensez donc! Venir s'enfermer au phare pour son plaisir!... Eux qui trouvent les journées si longues, et qui sont si heureux quand c'est leur tour d'aller à terre... Dans la belle saison, ce grand bonheur leur arrive tous les mois. Dix jours de terre pour trente jours de phare, voilà le règlement ; mais avec l'hiver et les gros temps, il n'y a plus de règlement qui tienne. Le vent souffle, la vague monte, les Sanguinaires sont blanches d'écume, et les gardiens de service restent bloqués deux ou trois mois de suite, quelquefois même dans de terribles situations.*

*...Puis, le jour tombant, le gardien du premier quart allumait sa petite lampe, prenait sa pipe, sa gourde, un gros Plutarque à tranche rouge, toute la bibliothèque des Sanguinaires, et disparaissait par le fond. Au bout d'un moment, c'était dans tout le phare un fracas de chaînes, de poulies, de gros poids d'horloges qu'on remontait.*

*Moi, pendant ce temps, j'allais m'asseoir dehors sur la terrasse.*

Projet non retenu de construction du phare qui prévoyait la conservation du soubassement de l'ancienne tour génoise.



...Puis, le jour tombant (...) le vent fraîchissait encore. IL fallait rentrer. A tâtons, je fermais la grosse porte, j'assurais les barres de fer ; puis, toujours tâtonnant, je prenais un petit escalier de fonte qui tremblait et sonnait sous mes pas, et j'arrivais au sommet du phare. Ici, par exemple, il y en avait de la lumière.

Imaginez une lampe Carcel gigantesque à six rangs de mèches, autour de laquelle pivotent lentement les parois de la lanterne, les unes remplies par une énorme lentille de cristal, les autres ouvertes sur un grand vitrage immobile, qui met la flamme à l'abri du vent... En entrant, j'étais ébloui. Ces cuivres, ces étains, ces réflecteurs de métal blanc, ces murs de cristal bombé qui tournaient avec de grands cercles bleuâtres, tout ce miroitement, tout ce cliquetis de lumière, me donnait un moment de vertige.

Peu à peu, cependant, mes yeux s'y faisaient, et je venais m'asseoir au pied même de la lampe, à côté du gardien qui lisait son Plutarque à haute voix, de peur de s'endormir...

Au-dehors, le noir, l'abîme. Sur le petit balcon qui tourne autour du vitrage, le vent court comme un fou, en hurlant. Le phare craque, la mer ronfle. A la pointe de l'île, sur les brisants, les lames font comme des coups de canon... Par moments, un doigt invisible frappe aux carreaux : quelque oiseau de nuit, que la lumière attire, et qui vient se casser la tête contre le cristal... Dans la lanterne étincelante et chaude, rien que le crépitement de la flamme, le bruit de l'huile qui s'égoutte, de la chaîne qui se dévide ; et une voix monotone psalmodiant la vie de Démétrius de Phalère...

A minuit, le gardien se levait, jetait un dernier coup d'oeil à ses mèches, et nous descendions. Dans l'escalier on rencontrait le camarade du second quart qui montait en se frottant les yeux ; on lui passait la gourde, le Plutarque... Puis, avant de gagner nos lits, nous entrions un moment dans la chambre du fond, tout encombrée de chaînes, de gros poids, de réservoirs d'étain, de cordages, et là, à la lueur de sa petite lampe, le gardien écrivait sur le grand livre du phare toujours ouvert :

*Minuit. Grosse tempête. Navire au large."*

Le phare de Mezzu Mare et la face nord-est de l'île.  
Carte postale éditions GREFF.



Le phare fonctionna ainsi, avec des gardiens, pendant plus de 100 ans, jusqu'à ce qu'une éolienne permette l'automatisation complète et le départ des derniers gardiens en janvier 1985.

"J'é prenais alors un petit sentier dans le maquis grimpant à pic au-dessus de la mer, et je revenais lentement vers le phare, me retournant à chaque pas sur cet immense horizon d'eau et de lumière qui semblait s'élargir à mesure que je montais. Là-haut, c'était charmant. Je vois encore cette belle salle à manger à larges dalles à lambris de chêne, la bouillabaisse fumant au milieu, la porte grande ouverte sur la terrasse blanche et tout le couchant qui entrait..."

(A. DAUDET)

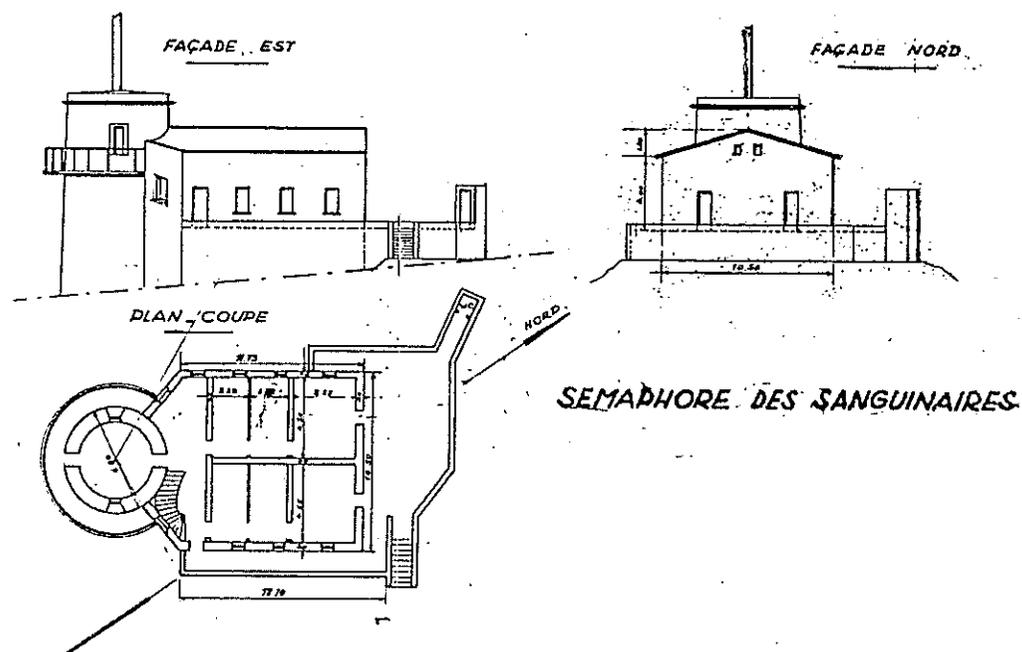


## LE SEMAPHORE

Le sémaphore est installé au sommet du piton central de Mezzu Mare sur une emprise de 1 000 m<sup>2</sup> acquise par la Marine en 1861. L'acte de vente, conclu entre Ascagne PONTE et l'armée, prévoyait un droit de passage au profit de l'Etat, pour accéder au sémaphore, à partir de l'anse de "Cala di Bue", de 250 m de long sur 1 m de large.

Le "poste électro-sémaphorique" fut mis en service en 1865 et fonctionna 90 ans jusqu'à son désarmement en 1955. (des relevés météorologiques continuèrent à être effectués jusqu'en 1957) année où le sémaphore de la Parata, construit sur l'ancienne batterie de 138, entra en service. Depuis, la famille PERETTI dispose d'une autorisation, à titre précaire et révocable, pour occuper les locaux de l'ancien sémaphore.

Pour l'instant, il n'a pas été possible de consulter les archives concernant la vie dans ce sémaphore et son activité militaire. Pourtant les registres contiennent vraisemblablement de précieuses indications sur 90 ans de présence humaine sur les Sanguinaires.



PLAN DU SEMAPHORE DES SANGUINAIRES  
d'après le cadastre de 1847

LE PROVENÇAL  
22 juillet 1972

l'air  
du golfe

## LES "SANGUINAIRES" SAUVÉES !

Les îles Sanguinaires, offertes de toute éternité aux voluptueuses carresses de la mer, ne deviendront pas un nouveau Capri pour touristes en mal de dépaysement comme certains promoteurs l'avaient imaginé. L'archipel rougeâtre, chanté par Alphonse Daudet, et où le prince Jérôme Bonaparte voulait être inhumé, gardera son « aspect farouche ». Ainsi en a décidé la ville d'Ajaccio qui, pour l'acquisition des « Sanguinaires », recevra une subvention de l'Etat et vraisemblablement l'aide du Conseil général.

Il ne sera donc plus question d'imolater un téléphérique reliant la grande île à la plate-forme de la Parata, d'aménager un port de plaisance, un établissement balnéaire et un musée dans la tour génoise. Tout danger de lotissement est maintenant écarté.

Le maire d'Ajaccio voudrait que les îles Sanguinaires soient en quelque sorte « la vitrine du Parc régional de la Corse » où Alphonse Daudet pourrait revenir en toute quiétude y rêver et contempler « le soleil qui descend vers la mer, entraînant tout l'horizon derrière lui ».

Pascal BONTEMPI.

### LE TESTAMENT DU PRINCE NAPOLEON

Paris, 8 avril, 8 h. soir.

Le testament du Prince Napoléon est à peu près connu dans ses parties essentielles.

Le Prince demande à ce que le lieu de sa sépulture ait lieu, si le gouvernement de la République veut bien y consentir, dans la chapelle de Saint-Jérôme aux Invalides, près du tombeau de l'Empereur.

Dans le cas où le gouvernement n'accorderait pas l'autorisation nécessaire, le Prince Napoléon demande à ce que ses mânes reposent dans le golfe d'Ajaccio, sur

ce pâté de roches qui s'appelle les îles Sanguinaires.

Il désire qu'une pyramide en granit de l'île de Corse soit édiflée sur son tombeau et que son corps soit déposé dans un caveau creusé en plein rocher afin qu'il soit battu par les flots de la mer, à l'image de sa vie qui fut, dit-il, si tourmentée et si ballottée.

Il lègue à la ville d'Ajaccio le tableau de la bataille de l'Alma peint par le célèbre Horace Vernet, ainsi qu'un autre tableau représentant le débarquement des troupes alliées en Crimée, dû au pinceau de Pils.

Il lègue en outre à la ville d'Ajaccio une collection de médailles napoléoniennes et une foule d'objets d'art, ainsi qu'une somme de 15.000 francs pour permettre à cette ville qu'il a tant aimée de faire transporter tous ces souvenirs qu'il lui lègue en souvenir de son inaltérable affection.

LE DRAPEAU  
9 avril 1891

## AU XXÈME SIECLE, DES PROJETS INSENSÉS POUR LES SANGUINAIRES.

Déjà à la fin du XIXème siècle, le Prince Napoléon voulait que "ses mânes reposent dans le golfe d'Ajaccio, sur ce pâté de roches qui s'appelle les îles Sanguinaires..." (Le Drapeau - 9 avril 1891)

A partir de 1935, l'archipel va successivement changer de mains. Cette année là, les héritiers PONTE vendent les Sanguinaires à Léon BERTHOMIEU et Georges DELINON. Ce dernier revend sa part, en 1943, à Justin LAMBERT, hôtelier à Juan les Pins, qui lui-même la cède en 1959, à la Société Civile Immobilière des îles Sanguinaires. Celle-ci achète, en même temps, la part de la famille BERTHOMIEU.

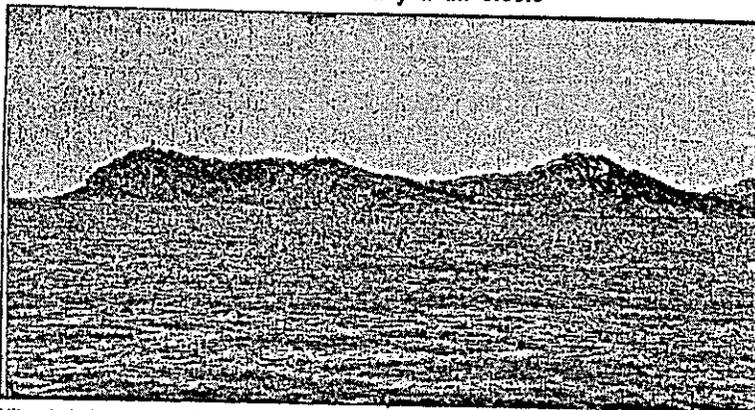
Se souciant peu de ce site célèbre, la S.C.I. envisage d'y réaliser un port de plaisance, deux hôtels, un complexe de distractions et... un téléphérique reliant Mezzu Mare à la Parata. Mais c'était sans compter avec la loi. En effet, un arrêté ministériel du 6 janvier 1936 avait inscrit les îles à l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général. De ce fait, les propriétaires se trouvaient astreints aux obligations prévues par la loi de 1930 qui concerne la protection des monuments naturels et notamment à une servitude de non aedificandi. Les propriétaires durent donc se résoudre à ne rien faire de ces îles ou à les vendre. Mais à qui ?

Enfin, c'est le Conseil Général de la Corse qui s'en porte acquéreur en 1973, pour la somme de 500 000 F. Par la suite, en 1974, les Sanguinaires furent classées au titre des sites, par arrêté ministériel.

# LE SAVIEZ-VOUS ?

## Sentinelles avancées du Golfe d'Ajaccio les îles Sanguinaires sont ...antiboises

Le terrain pour bâtir le sémaphore a coûté 495 francs  
mais c'était il y a un siècle



L'île principale est longue de 1.200 mètres et mesure 350 mètres dans sa plus grande largeur. Elle a une superficie de 31 ha 97 a 80 ca (Cl. Archives).

NICE MATIN - Lundi 27 juillet 1959

Combien d'ajacciens savent que les îles Sanguinaires appartiennent à deux Antibois, Mme veuve Léon Berthomieu et M. Laimmert ? Ce dernier ayant racheté les parts de M. Dellnon, président de la Chambre Syndicale des Agents Immobiliers d'Antibes-Juan-les-Pins. Nous lui sommes redevables de toute la documentation qui suit.

Le 22 mai-1840, un bail emphytéotique, à perpétuité de l'île des Sanguinaires était établi par le magistrat de Corse à Gênes en faveur de M. Jean-Jérôme Ponte et ses descendants. Le loyer annuel était fixé à quinze lires et pour les années suivantes à quarante lires payés en monnaies de Soldini.

Parmi les clauses et conditions du bail, il était prescrit :

« Obligation de devoir dans les quatre années qui suivraient de rendre ledit territoire propre aux cultures et plantations d'au moins douze mille pieds de vignes et plus de six cents arbres des qualités venant le mieux sur ledit terrain à l'usage des terres grasses et de faire pendant la durée desdites quatre années et proportionnellement ainsi que de maintenir les vignes et arbres sous peine de payer vingt sous pour chaque arbre et la même somme pour chaque pied de vigne non planté ou non conservé, avec obligation d'ensemencer sur lesdites terres du blé et autres céréales pouvant convenir à la nature du terrain, de fabriquer en même temps une ferme pour les besoins nécessaires, etc... »

« Fait à Gênes en la salle de résidence dudit magistrat de Corse, l'an de la nativité de Notre Seigneur 1840, septième adjudication selon le cours de Gênes, mardi dans la matinée en la présence de Jean Augustin Ardino, employé à la Chancellerie et Baptiste Bertello Tarchietto témoins requis. Signé : Jean-Baptiste Cardinal, chancelier. »

(Extrait des pièces déposées aux archives départementales de la Corse (Intendance 0.39. Art. 115.)

### APRES LA REVOLUTION DE 1793 LE BAIL DE GÊNES EST TRANSFORMÉ EN ACTE DE PROPRIÉTÉ

Le 30 mars 1793, l'an deuxième de la République, compulsant le procès verbal de séances du Directoire du département de la Corse, le rapporteur a fait observer que la famille du citoyen Jacques Marie Ponte était en possession de ce bien depuis cent cinquante années : les îles Sanguinaires et il paraît que cette famille a un droit incontestable d'y être conservée, puisque la loi du 1er décembre 1790 prescrit que les aliénations qui ont été faites avant la réunion des provinces à la France seront confirmées.

« Qu'au surplus la loi du 3 septembre 1793 dispose que les détenteurs qui se trouveront dans quelques cas d'exception et en droit de se faire déclarer propriétaires incommutables conformément à la loi du 1er décembre 1790. »

« Le Directoire, vu les lois du 12 octobre 1790, relatives aux concessions des domaines nationaux de l'île de Corse, celle du 1er décembre 1790 et enfin la loi du 3 septembre 1792 et déclare que le citoyen Jacques Marie Ponte est compris dans la disposition de l'article 5 de ladite loi du 3 septembre 1792. »

### LES ÎLES SANGUINAIRES

L'île principale, c'est-à-dire celle qui nous intéresse plus particulièrement, est d'une superficie de 92 ha. 97 a. 80 ca. d'après l'extrait de la matrice cadastrale d'Ajaccio.

Elle se décompose comme suit : rochers : 98 a. 60 ; terres cultivables : 27 ha. 77 a. 50 ; pâtures : 51 ares 10 ; inculte : 2 ha. 70 a. 40 ; c'est-à-dire que l'on peut faire de cette île, soit une propriété d'agrément, soit une propriété de rapport, soit un centre sanitaire, soit un centre touristique idéal.

La plus grande des Sanguinaires est située à 18 km. O.-S.-O. d'Ajaccio et à 2 km. seulement de la presqu'île de la Parata. Sa longueur est de 1.200 mètres et elle est large de 300 à 350 mètres. D'Ajaccio, la traversée dure une heure environ et elle n'est que de quelques minutes de la Parata. Les terres seraient d'excellente qualité et facilement cultivables. Les poissons abondent sur les côtes et particulièrement la pêche à la langouste y est facile.

Un beau jour, l'Etat eut l'idée de construire un lazaret rendu nécessaire du fait de l'immigration, ainsi en décida le conseil de préfecture du département de la Corse, composée de M. le comte de Vignolle, lieutenant général, conseiller d'Etat, de Bacciocchi et Martinenghi, conseillers.

« Vu le nouveau procès verbal d'expertise dressé par les sieurs Joseph Marinetti et Noël Pugliesi duquel il résulte :

« 1° - Qu'il a été enlevé à feu sieur Jacques Marie Ponte une surface de 11.100 mètres dont la moitié dans une plaine fertile susceptible de toutes espèces de cultures et qui a été évaluée à 0 fr. 55 le mètre superficiel et à la somme de 3.052 fr. 50 et l'autre moitié quelque peu inclinée consistant en bonne terre végétale et capable de productions comme tous les bons terrains du pays a été évaluée à 48 cms le mètre et à la somme de 2.664 fr. soit en tout 5.716 fr. 50. »

« 2° - Qu'au commencement des travaux du lazaret tout le terrain occupé ainsi que les autres terrains environnants étaient ensemencés en blé, froment, que la récolte fut entièrement détruite par le passage des ouvriers laquelle perte a été estimée à 25 hectolitres de blé, froment, au prix de 29 fr. l'hectolitre faisant ensemble la somme de 725 francs. »

« Le conseil arrête que les pétitionnaires ont droit à la somme ci-dessus inscrite pour indemnité du terrain occupé par l'établissement du lazaret à l'île des Sanguinaires. »

Fait à Ajaccio, le 17 avril 1819.

### L'ETAT INSTALLE SUCCESSIVEMENT UN PHARE (1848) ET UN SEMAPHORE (1881)

Par deux fois, le 28 avril 1848, pour une somme de 31 fr. 60, l'Etat se rendit acquéreur auprès des propriétaires des îles Sanguinaires de deux parcelles de terrains, la première pour l'installation d'un phare. La seconde, quelques années plus tard, pour la construction d'un sémaphore pour le prix de 495 fr. Cette vente s'accompagnant de servitudes concédées par le vendeur, le citoyen Antoine Ponte, pour droit de passage des fonctionnaires de ces deux établissements.

Les îles Sanguinaires sont restées dans la famille des premiers possesseurs des îles. La fille de M. De Ponte épousa un seigneur du pays, Peretti, apparenté aux Bonaparte, aux Pozzo di Borgo et aux meilleures familles de l'île.

Le 10 janvier 1955, Mme Veuve Peretti de Ponte agissant au nom de son fils, M. Dominique César Peretti de Ponte, demeurant à Cornwall, New York (U.S.A.), les cédait à MM. Léon Berthomieu et Dellnon d'Antibes, par acte dressé chez M<sup>r</sup> Hancy, notaire à Menton (A.-M.). Le premier, M. Léon Berthomieu, dont sa veuve habite toujours Antibes et que nous avons eu le plaisir de remercier au moment de notre enquête sur les îles Sanguinaires pour son extrême amabilité, devait décider tragiquement en Corse avec son fils le 28 mars 1938, dans le torrent Taravo à Petreto et Bicchiano au lieu dit Portu Vecchio, était marchand de biens et l'olisseur, M. Dellnon, notre excellent ami, est toujours le président de la Chambre Syndicale des Agents Immobiliers d'Antibes-Juan-les-Pins. Il y a quelques années, M. Dellnon céda ses parts à M. Laimmert, propriétaire du Tropicale à Juan-les-Pins, notre estimé concitoyen.

Divers projets d'aménagements touristiques de l'île ont été mis sur pied, il suffirait qu'ils soient mis en exécution pour que ce coin, cherché non seulement par Alphonse Daudet et Guy de Maupassant qui y firent de fréquents séjours, connaisse une vogue très grande.

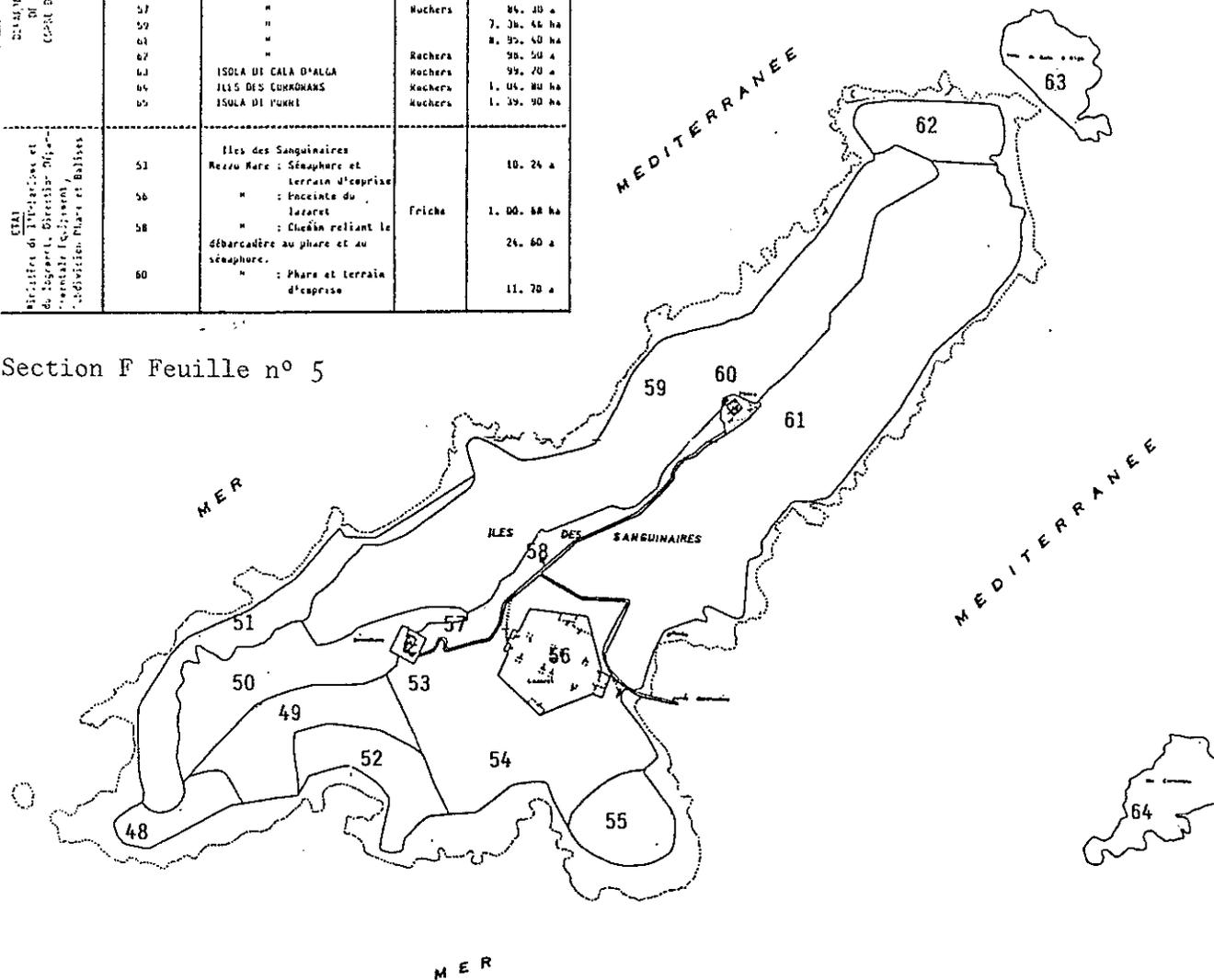
F. ROSSELLI.

**ANNEXES**

## EXTRAIT CADASTRAL

Propriétaire	n° parcelle	Désignation et localisation	Nature	Superficie
DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD	48	Iles des Sanguinaires: MEZZU KARL	Rochers	55. 30 a
	49	"	friche	1. 55. 50 ha
	50	"	friche	2. 01. 90 ha
	51	"	Rochers	1. 47. 90 ha
	52	"	Rochers	1. 05. 90 ha
	54	"	Rochers	2. 54. 72 ha
	55	"	Rochers	51. 00 a
	57	"	Rochers	84. 10 a
	59	"	"	7. 34. 44 ha
	61	"	"	8. 35. 40 ha
	62	"	"	90. 50 a
	63	"	"	99. 70 a
	64	ISOLA DI CALA D'ALGA	Rochers	1. 04. 80 ha
	65	ILES DES CARRONANS ISOLA DI PUKKI	Rochers	1. 39. 90 ha
	ETAT Bureaux de l'Etat de l'Ingenieur, Directeur des Services Cadastraux Division Plans et Balises	51	Iles des Sanguinaires Mezzu Karé : Séaphore et terrain d'aprise	
56		" : enceinte du lavaret	Friche	1. 00. 88 ha
58		" : Chemin reliant le débarcadere au phare et au séaphore.		24. 60 a
60		" : Phare et terrain d'aprise		11. 70 a

Section F Feuille n° 5



CHRONOLOGIE DE LA PRESENCE HUMAINE SUR  
LES ILES SANGUINAIRES

Vers 1530	Présence de gardiens sur les Sanguinaires.	27 mars 1848	L'Etat devient propriétaire des terrains d'emprise du phare (16 a 70 ca)
Vers 1550	Construction de la tour génoise sur le sommet de Mezzu Mare	2 août 1858	Le terrain du lazaret -abandonné- est affecté au service des Ponts et Chaussées.
22 Mai 1640	Début du bail emphytéotique liant la famille PONTE à Gênes.	7 août 1861	Acquisition par l'Etat (Marine) du terrain d'emprise (1000 m <sup>2</sup> ) du futur sémaphore.
1692 - 1700	Construction de la chapelle par N. S. PONTE alors propriétaire des îles.	1865	Mise en service du sémaphore.
Vers 1730	Séjour des grecs de Paomia sur l'île (avec leurs troupeaux)	10 Janv. 1935	Vente des îles Sanguinaires par les héritiers des PONTE à MM BERTHOMIEU et DELINON.
Vers 1791	Présence "d'établissements de fortune" pour les quaranténaires.	4 août 1943	Changement de propriétaires : Mr LAMMERT achète la part de Mr DELINON, Mr BERTHOMIEU reste propriétaire de sa part.
25 Janv. 1793	Location des îles pour 9 ans à des fermiers.	21 juil. 1955	Désarmement du sémaphore des îles Sanguinaires.
Mai 1806	Début des travaux de construction du lazaret.	depuis 1957	"Le sémaphore fait l'objet d'une autorisation à titre précaire et révocable au profit de la famille PERETTI."
Vers 1808	Garnison militaire à la tour génoise.	29 déc. 1959	Acquisition des îles par la Société Civile Immobilière des îles Sanguinaires.
Août 1807	Inauguration du lazaret	14 déc. 1973	Achat de l'archipel par le Conseil Général de la Corse.
1816	Le lazaret est déjà à l'abandon.	12 juil. 1974	Par arrêté ministériel, les Sanguinaires sont classées "Sites".
1835	Divers travaux de restauration partielle du lazaret sont entrepris ; mais pas de réutilisation du bâtiment.	Janvier 1985	Automatisation du phare.
1840	Début des travaux de construction du phare.		
15 nov. 1844	Mise en service du phare.		
1845	Abandon définitif du lazaret qui est démonté pour construire celui d'Aspretto.		

## LES ACTIVITES AGRICOLES DANS LE PASSE

Au travers des différents documents d'archives qui permettent de retracer l'histoire de la propriété de la famille PONTE, on peut trouver quelques indications concernant les cultures et les plantations sur les Sanguinaires.

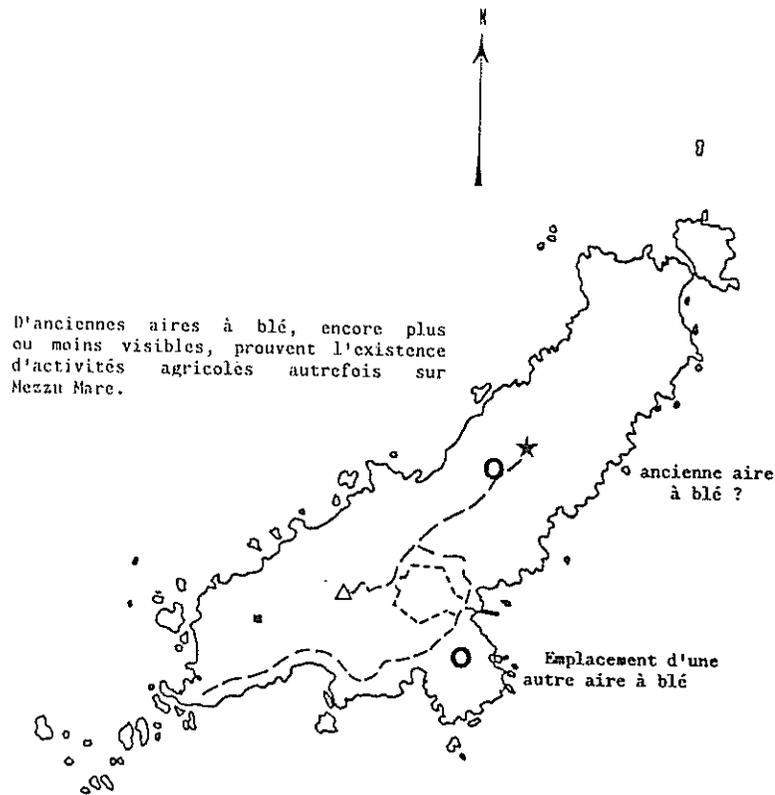
En 1640, nous avons déjà vu que le contrat de bail emphytéotique exigeait que l'île fut plantée d'arbres et de céréales. Il est difficile de savoir si cela se concrétisa réellement.

Une chose semble certaine : Jacques Marie PONTE raconte dans ses mémoires que son père, Nicolo Saverio PONTE "fit planter (...) sur l'île Sanguinaire, une vigne entourée d'un mur et des arbres fruitiers". Des documents d'archives confirment ce fait, puisque le 22 novembre 1726, Nicolo Saverio PONTE attesta devant notaire qu'il avait fait planter 7 à 8 000 pieds de vigne.

Vers 1730, des familles grecques, chassées de PAOMIA, ont mis leurs troupeaux sur l'île. Le bétail, paraît-il, aurait alors détruit les plantations d'arbres et les vignes. Plus tard, en 1793, les îles alors considérées comme bien national furent louées, pour neuf années à des fermiers.

En 1806-1807, des cultures de froment existent sur le versant sud-est de Mezzu Mare. En effet, d'après les nombreuses lettres de Jacques Marie PONTE réclamant des indemnités pour les dégâts causés sur ses propriétés, lors des travaux de construction du lazaret, il semble que du blé était cultivé sur l'emplacement même du lazaret et dans un champ voisin dont la superficie était de 213 m<sup>2</sup>. Sur le reste de l'île, il devait y avoir du maquis puisque le même J.M. PONTE se plaint des matelots et des soldats qui habitent la tour génoise et coupent du bois de chauffage sur sa propriété.

Pour l'instant, on n'a pas une idée précise des activités agricoles vers le milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle. Sur le cadastre de 1847, les parcelles répertoriées comme "terres", c'est à dire qui "normalement" étaient cultivées ou cultivables (?), totalisent une superficie de 26ha 77a 50ca ; soit 85% de l'île. Mais en réalité ces terrains étaient-ils réellement cultivés ? Deux aires à blé prouvent cependant



que des céréales ont bien été plantées et récoltées à une certaine époque.

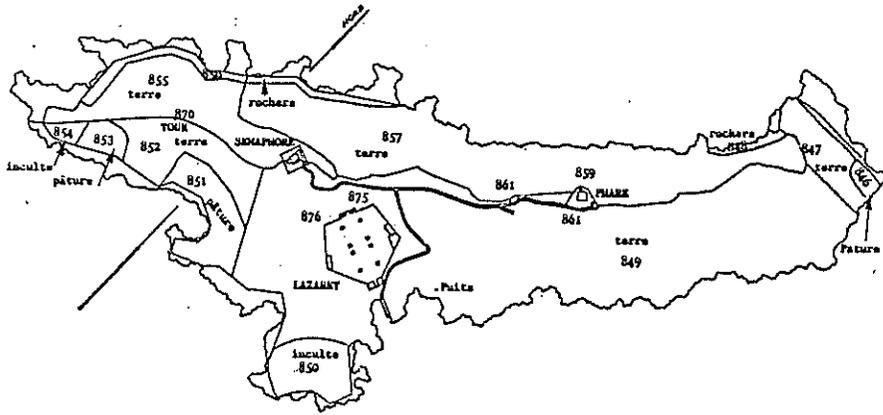
En tout cas, vers 1862, lors de son séjour sur Mezzu Mare, Alphonse DAUDET évoque le "maquis" des Sanguinaires dans lequel broutent et gambadent chèvres et chevaux sauvages... Un peu plus tard, en 1877, un botaniste, l'Abbé BOULLU, observe que l'île est couverte de maquis, et ne parle pas de cultures.

Vers la fin du XIXème siècle, les Sanguinaires sont utilisées comme pâturages temporaires pour des troupeaux. Sous Napoléon III, des bergers y amènent leurs brebis. Plus tard, Mr MANCINI, berger sur le domaine communal des Sanguinaires, se souvient, d'après les dires de son grand père, que jusqu'à la guerre de 1914-1918, des porcs étaient lâchés sur la Grande Sanguinaire pendant l'hiver; ils y étaient conduits avec des barques, que les éleveurs louaient à des pêcheurs ajacciens, et après leur séjour sur l'île, ils étaient directement emportés à l'abattoir.

Finalement, il est assez difficile, avec ces quelques bribes de témoignages indirects de se faire une idée précise sur l'importance que les activités agricoles ont pu prendre sur Mezzu Mare. Il semble toutefois que le séjour du bétail ait été une constante, au moins jusqu'à la 1ère guerre mondiale. Cette pratique a d'ailleurs été courante sur toutes les îles satellites de la Corse. Du bois, il en a certainement été coupé pendant des siècles par les habitants de l'île, qui ont dû être nombreux à certains moments, notamment au cours des quelques années de fonctionnement du Lazaret. On peut donc facilement imaginer que l'île a été fortement démaquisée à certaines périodes.

Cependant ce démaquisage n'a jamais dû être exagéré au point de faire disparaître le maquis comme sur l'île Lavezzi. Le bois devait être simplement coupé, mais sans déssouchage.

Quant aux cultures, on peut difficilement imaginer une île entièrement exploitée malgré ce que rapporte le cadastre de 1847. Il est possible qu'à certains moments il y ait eu une mise en culture assez importante mais globalement cela devait être assez limité car à plusieurs endroits la topographie ne s'y prête pas et la proximité



NATURE DES PARCELLES  
SELON LA MATRICE CADASTRALE DES  
SANGUINAIRES DRESSEE LE 1er AVRIL 1847

Arch. Dép. de la Corse du Sud

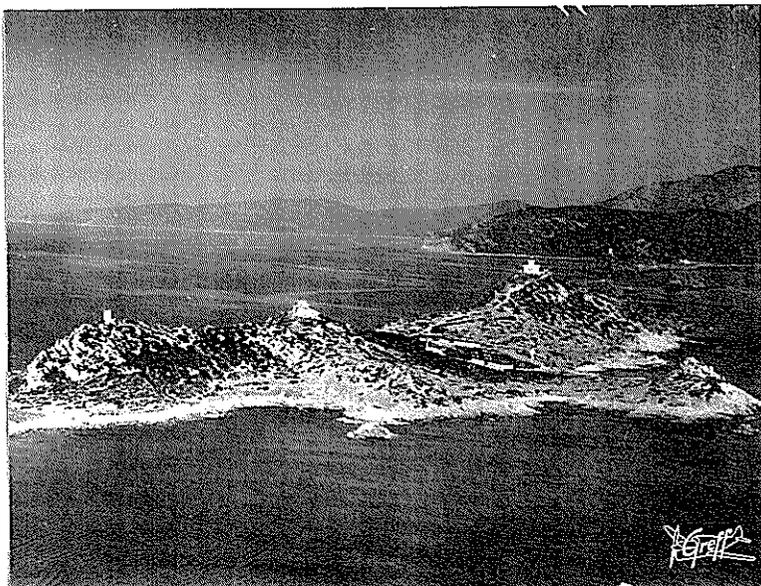
de la mer devait être un sérieux handicap. Le secteur du lazaret par contre se prêtait certainement bien à la mise en culture, mais la construction de cet établissement a dû compromettre la poursuite de l'agriculture sur ces parcelles.

Nicolo Saverio PONTE assure qu'il avait planté 7 à 8 000 pieds de vigne au début du XVIIIème siècle. Cela ne représente pas plus d'un ha de terrain et la vigne n'est pas réputée pour être particulièrement résistante aux embruns.

Il reste quelques arbres fruitiers , oliviers et figuiers, dont la présence peut laisser penser qu'à une époque ils furent plus nombreux. Là encore, rien n'est sûr, sauf une chose, c'est que depuis 1860 aucune description de l'île ne fait allusion à une quelconque abondance des arbres fruitiers. Là encore, on a du mal à imaginer un verger, très exposé aux embruns; seuls quelques individus ont donc dû être plantés vers la fin du XVIIème siècle ou au XVIIIème.

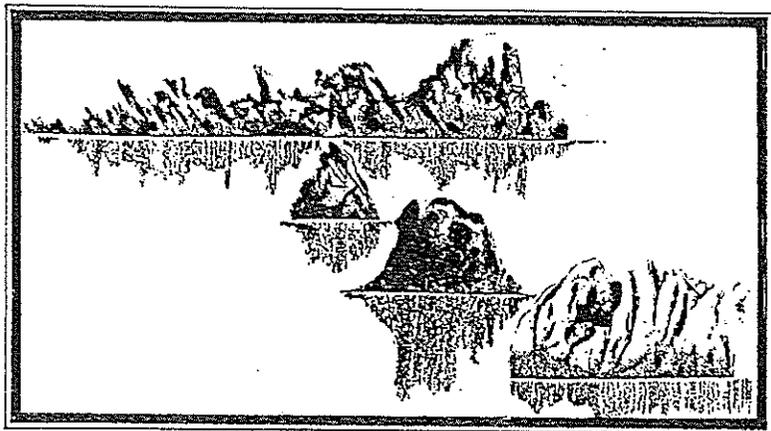
En fait, il est vraisemblable que, outre le pacage du bétail, il y ait eu quelques tentatives de mise en culture, voire des épisodes de mise en culture mais cela a dû être limité et ne s'est certainement pas reproduit depuis le milieu du XIXème siècle.

Les PONTE ont souvent fait allusion, soit aux plantations réalisées, soit aux préjudices causés à ces plantations. Peut-être était-ce pour les besoins d'une cause particulière, à une époque où il leur fallait prouver qu'ils respectaient le contrat de 1640, ou pour essayer de récupérer quelques indemnités.....



La zone sur laquelle est située le lazaret semble être le plus propice à l'agriculture.  
Carte postale, Editions GREFF.

## SCENE DE VIE AUX SANGUINAIRES EN 1932



Ecueils rocheux au sud de Mezzu Mare.

...Car à moins d'avoir l'occasion exceptionnelle ou plutôt l'exceptionnelle faveur de faire partie, comme ce fut le cas pour nous d'une tournée de l'Inspecteur des phares et sémaphores, on trouve difficilement un nautonnier pour s'y rendre.

Que de touristes feraient cette superbe promenade si un service régulier fonctionnait en belle saison entre Ajaccio et les Iles Sanguinaires.

...On atteint au trot cadencé des petits chevaux corses, le lieu dit pointe de la Parata, où s'élève la tour de même nom (page 235).

En quittant le rocher abrupt de La Parata, nous mettons le cap sur les Iles Sanguinaires (...) deux excellents rameurs nous mènent en une heure au pied de la Grande Sanguinaire.

...La mer qui rutille sous les chauds rayons d'un soleil automnal... (page 236) notre barque bondit, puis tout à coup s'arrête devant le dit débarcadère qu'il faut enjamber adroitement.

Et voici que deux hommes accompagnés de chiens faméliques arrivent à travers le maquis et nous font des gestes de bienvenue ; ce sont les gardiens du phare (...)

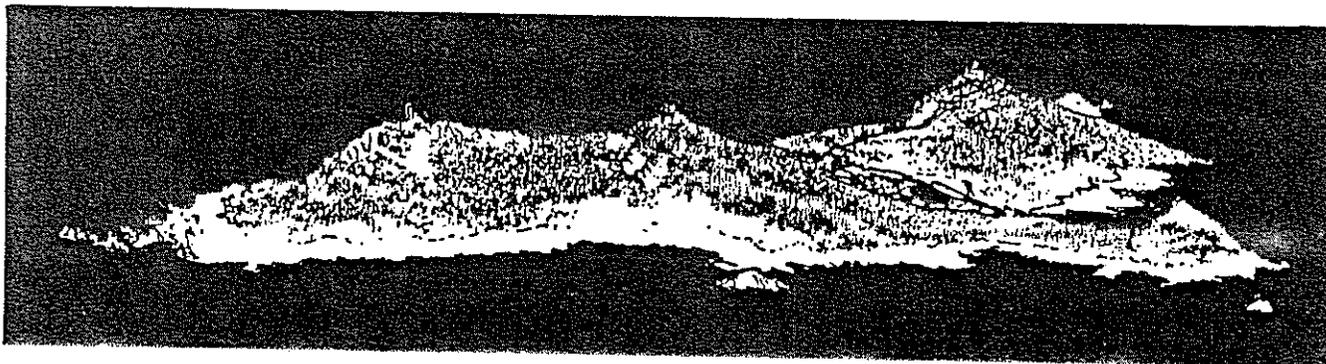
Autour de nous le maquis a tout envahi, un maquis rabougri, noir, calciné par on ne sait quel infernal génie. Nous eûmes tout de suite l'explication du fait. On brûle, nous dit-on les arbustes pour avoir du bois sec ; on y met le feu dès que les branches sont assez fortes et la broutille, feuilles et minuscules branchettes disparues il reste le bois dit de chauffage. Les gros troncs que le feu a épargnés reprennent vie s'ils le peuvent pour subir le même sort plus tard.

Ce procédé se pratique couramment dans les forêts de la Corse ;

(...) Nous allons toujours jusqu'à ce que nous rencontrions une vieille tour que les guides n'indiquent point. Un aigle, dit-on, y a élu domicile depuis de longues années :

Le sémaphore est habité par un couple de jeunes corses et leurs deux charmants enfants. C'est la famille au milieu du désert, mais à eux quatre ne sont-ils pas tout l'univers ? Loin du bruit, loin de la foule, loin du monde...

"Vous voyez une mer calme, dit notre guide, mais à certaines époques de l'année, on ne peut aborder ici de quinze jours, le ravitaillement est soumis aux caprices du temps et des éléments, nous souffrons, mais nous avons le métier dans le sang, nous Corses." Et il ajoute, comme se parlant à lui-même "et aussi le sentiment du devoir".. (page 238).



Une Promenade aux Iles Sanguinaires  
La tour de la Parata - Souvenirs vécus  
Revue de la Corse ancienne et moderne  
Septembre - Octobre 1932  
Auteur REGULUS -

Mezzu Mare vue du sud-est. On voit bien les trois principaux pitons qui dominant l'île et qui portent la tour de Castellucio, le sémaphore et le phare dans le fond.